
JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF
VOLUME LXIII

JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

DÉUXIÈME SESSION DE LA DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

=====
VOLUME LXIII
=====



SON HONNEUR
L'HONORABLE M. HENRY-GEORGE CARROLL
LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA PROVINCE

QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR LA CIE DE L'ÉVÈNEMENT

1929

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF



PROCLAMATION

CANADA,
Province de Québec. }
[L. S.]

N. PÉRODEAU

GEORGE V, par la grâce de Dieu, roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes.

A Nos très aimés et fidèles conseillers les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec,—

ATTENDU que, pour diverses considérations, il est à propos de convoquer la Législature de la province de Québec pour l'expédition des affaires, Nous vous convoquons par les présentes pour le HUIT JANVIER prochain, et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date au palais législatif, en la cité de Québec, pour y expédier

les affaires de la province et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable M. NARCISSE PÉRODEAU, lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce QUATRIEME jour d'OCTOBRE, l'an de grâce mil neuf cent vingt-huit, et de Notre Règne le dix-neuvième.

Par ordre,

Le greffier de la couronne en chancellerie, à Québec,

L.-P. GEOFFRION.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

MARDI LE 8 JANVIER 1929.

LE mardi huitième jour de janvier, dans la dix-neuvième année du règne de Notre Souverain Seigneur Georges V, par la grâce de Dieu, roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au-delà des mers, défenseur de la Foi, Empereur des Indes, à la deuxième session de la dix-septième législature de la Province de Québec, convoquée ce jour.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Caron,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Girouard,
Gosselin,
Grothé,

Kelly,
Létourneau,
Martin,
Miles,
Perron,
Power,
Roberge,
Simard.

A trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable M. Narcisse Pérodeau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, ayant pris place sur le trône, l'honorable orateur dit : "Gentilhomme Huissier à la

verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif."

Et l'Assemblée législative étant venue,

Il plaît à Son Honneur le lieutenant-gouverneur d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant à l'adresse des deux Chambres:

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Si, à mes souhaits de bienvenue, il m'est agréable de joindre mes meilleurs vœux pour vous et vos familles à l'occasion du nouvel an, je ne puis songer sans un vif regret à mon prochain départ. Mon terme d'office expirera sous peu; mais je garderai toujours le souvenir des relations pleines de cordialité et de sympathie qui nous ont unis.

Celui qui doit bientôt me remplacer a joué un rôle important dans notre province. Son souvenir est encore très vivant parmi vous, et je sais que le plus chaleureux accueil lui est réservé. Je m'y associe de tout cœur, et je me fais l'interprète de tous en disant à sir Lomer et à lady Gouin le bonheur que nous éprouvons à les revoir parmi nous.

Je suis sûr de rendre les sentiments de toute notre population en exprimant la joie que nous cause le retour à la santé de notre Gracieux Souverain. Il ne s'est formulé, nulle part dans l'Empire, des prières plus ardentes que les nôtres pour obtenir son rétablissement. Les membres de la Famille Royale voudront bien croire combien, après avoir partagé leur angoisse, nous nous réjouissons de la convalescence de Sa Majesté.

Peu d'années ont été plus prospères que celle que nous venons de terminer. Une bonne récolte a couronné le travail de nos agriculteurs, qui ont en outre bénéficié d'un marché rémunérateur. Notre province a remarquablement maintenu son effort industriel et commercial. Nous inaugurons l'an nouveau sous d'heureux auspices.

La Commission des accidents du travail a commencé de siéger en septembre dernier. Des milliers de cas lui ont été soumis. Je suis heureux de vous dire qu'ils se règlent rapidement et sans frais pour l'ouvrier. Cette loi réalise pleinement les espérances du gouvernement.

Nos travaux de voirie ne se sont pas ralentis. La plus grande activité n'a cessé de régner dans nos régions minières. Grâce à un excellent service de protection, nous avons été pratiquement exempts des feux de forêt. Les statistiques vous montreront les progrès accomplis dans le domaine de la colonisation, aussi bien que dans celui de l'hygiène publique.

Le développement de la province exige chaque année de nouvelles lois, que mon gouvernement s'applique à préparer avec soin afin que Québec tienne son rang parmi les provinces sœurs et ne le cède, dans sa

législation, à aucun peuple. Plusieurs projets de loi vous seront donc soumis.

L'opinion publique réclame une loi de presse qui, tout en protégeant les journaux contre des poursuites parfois vexatoires, les empêche cependant d'abuser de la plus grande mesure de liberté qui pourrait leur être accordée. Il vous sera présenté un projet visant à atteindre ce double but.

Le radio est devenu un des grands instruments d'information et d'enseignement. Mon gouvernement a l'intention d'établir un poste d'émission d'où seront irradiés vers nos foyers des programmes agréables et instructifs, s'inspirant de sujets québécois et canadiens.

Le ministère de la Voirie tente, cet hiver, de tenir quelques-unes de nos grandes routes ouvertes à la circulation des automobiles. Si cet essai est fructueux, on l'étendra à un plus grand nombre de voies publiques. Un important projet vous sera soumis dans le but de compléter en quelques années le réseau de nos routes provinciales avec des matériaux qui en assureront la permanence.

Mon gouvernement ne peut ignorer le nombre et la gravité des accidents survenus aux passages à niveau. Il désire coopérer avec le gouvernement fédéral pour amener graduellement la disparition de ces passages à niveau sur les grandes routes et aux endroits dangereux. Il vous soumettra également un projet de loi pourvoyant à la construction immédiate de plusieurs grands ponts indispensables à la circulation rapide.

L'expérience démontre que les cours abrégés d'agriculture qui se donnent l'hiver produisent d'excellents résultats, de même que le travail des agronomes et les fermes de démonstration. Vous aurez à étudier un projet qui tend à développer ce mode d'enseignement agricole.

Mon gouvernement vous demandera de rendre plus efficaces les lois qui régissent actuellement la vente des actions et obligations par les compagnies faisant affaires dans notre province, certaines de ces compagnies ayant sérieusement compromis l'épargne du peuple.

Tout en s'efforçant de favoriser l'instruction élémentaire et secondaire, mon gouvernement croit que le temps est venu d'aider l'Université de Montréal à se relever de ses ruines et à se loger convenablement, de manière à pouvoir remplir la grande mission qui est sienne.

Vous serez invités à créer un bureau de géologie destiné à faciliter l'exploitation de notre richesse minérale, dont l'importance grandit chaque jour. Vous aurez à considérer les moyens de mieux protéger le poisson de nos lacs et de nos rivières, et de conserver les arbres qui longent nos grandes routes et en font le charme. Mon gouvernement veut, en outre, faire droit aux représentations des ouvriers relativement à la fixation d'un taux raisonnable des salaires.

Messieurs de l'Assemblée législative,

L'étude des comptes publics vous démontrera l'état florissant de nos finances. L'excédent budgétaire du dernier exercice, dont partie a été appliquée au rachat de notre dette provinciale, est un des plus considérables que nous ayons encore enregistrés. Nos revenus ont atteint un chiffre sans précédent depuis la Confédération. Obtenus sans surcroît d'impôts, ils sont un indice manifeste des progrès que notre province a réalisés.

Il vous incombera de voter les crédits nécessaires à l'administration pour le prochain exercice.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Vous aurez à légiférer sur diverses questions d'intérêt général. Je prie Dieu de vous éclairer, et de bénir vos travaux au cours de cette session que j'ai l'honneur d'ouvrir au nom de Sa Majesté le Roi.

Alors l'Assemblée législative s'en va et il plaît à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la Province de se retirer.

L'honorable M. *Perron* présente un bill (A) concernant l'Agriculture. Ledit bill est lu une première fois *pro forma*.

L'honorable orateur rapporte le discours que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a prononcé du trône.

Ce discours est alors lu par le greffier.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Résolu que la prise en considération du discours du trône ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que tous les conseillers présents durant la présente session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges de la législature, et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans cette Chambre quand il le jugera nécessaire.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI LE 9 JANVIER 1929.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Gosselin,</i>	<i>Simard.</i>
<i>Grothé,</i>	

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Bryson* :

N° 1—De la Sherbrooke Trust Company ;

N° 2—De David-Léon Cahana ;

N° 3—De Samuel-Jacob Aronsberg.

Par l'honorable M. *Grothé* :

N° 4—D'Alfred-John Gillett et autres.

Par l'honorable M. *Du Tremblay* :

N° 5—De la cité de Verdun ;

N° 6—De la cité de Lachine ;

N° 7—Du Rév. Xavier Pellerin et autres ;

N° 8—De la Commission Métropolitaine de Montréal ;

N° 9—De dame Hélène-Eudoxie Taillefer.

Par l'honorable M. *Power* :

N° 10—Des Commissaires d'école catholiques de Québec.

Par l'honorable M. *Miles* :

N° 11—De l'United Theological College, Montreal ;

N° 12—De la Crown Trust Company.

Par l'honorable M. *Roberge*:

N° 13—De dame Marie-Zélie Mercier et autres.

Par l'honorable M. *Simard*:

N° 14—De Samuel Bellavance et autres.

Par l'honorable M. *Létourneau*:

N° 15—Des Sœurs de la Charité de Québec.

Par l'honorable M. *Chapais*:

N° 16—De la Rév. Sœur Raphaël de la Providence et autres;

N° 17—Du Rév. F.-X. Bellavance et autres.

Par l'honorable M. *Kelly*:

N° 18—De la Manoir Richelieu Company, Limited.

Par l'honorable M. *Choquette*:

N° 19—De l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la Province de Québec.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mercredi 30 janvier courant.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur prononcé du trône à l'ouverture de la session, il est—

Proposé par l'honorable M. *Grothé*, secondé par l'honorable M. *Miles*, et—

Résolu que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur:

A Son Honneur

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Nous, les membres du Conseil législatif de la province de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, secondé par l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ladite adresse soit grossoyée et signée par l'honorable orateur de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, secondé par l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ladite adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur par l'honorable orateur et ceux des membres du conseil exécutif qui sont membres de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé une commission des Ordres permanents et que cette commission soit composée des honorables MM. *Bryson*, *Caron*, *Champagne*, *Chapais*, *Choquette*, *Du Tremblay*, *Garneau* et *Perron*.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que les honorables MM. *Amyot*, *Bryson*, *Caron*, *Garneau*, *Grothé*, *Létourneau*, *Martin*, *Miles*, *Perron*, *Roberge* et *Turgeon* forment un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre pendant cette session.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent avec instruction de s'enquérir de tout ce qui concerne la salle de lecture et la publication des débats du Conseil législatif et de faire rapport de temps en temps à cette Chambre, et que ce comité soit composé des honorables MM. *Carrel*, *Caron*, *Champagne*, *Choquette*, *Girouard*, *Grothé*, *Létourneau*, *Perron* et *Roberge*.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent pour assister l'orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres du Comité mixte des deux Chambres, au sujet de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des honorables MM. *Caron*, *Chapais*, *Choquette*, *Girouard*, *Gosselin*, *Kelly*, *Perron*, *Power* et *Simard*.

Et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité pour examiner les comptes contingents du Conseil législatif pour la présente session et faire rapport sur iceux, et que ce comité soit composé des honorables MM. *Bryson*, *Caron*, *Champagne*, *Chapais*, *Du Tremblay*, *Garneau*, *Ouellette*, *Perron* *Turgeon* et *Vilas*.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité des bills privés avec pouvoir de délibérer et de s'enquérir de toutes les affaires et matières qui seront renvoyées audit comité, de faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et matières et d'envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont il pourra avoir besoin, et que ce comité soit composé des honorables MM. *Amyot, Bryson, Caron, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Gosselin, Grothé, Kelly, Létourneau, Martin, Miles, Ouellette, Perron, Power, Roberge, Simard, Turgeon et Vilas.*

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent des chemins de fer avec pouvoir de faire des recherches et des rapports sur tous bills ou matières ayant trait à la constitution en corporation des compagnies de chemins de fer et d'envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont il pourra avoir besoin, et que ce comité soit composé des honorables MM. *Amyot, Bryson, Caron, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Gosselin, Grothé, Kelly, Létourneau, Martin, Miles, Ouellette, Perron, Power, Roberge, Simard, Turgeon et Vilas.*

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent avec pouvoir de faire des recherches et des rapports sur tous bills ou matières d'une nature publique ayant trait au Code civil, au Code de procédure civile, au Code municipal et aux articles des Statuts refondus et sur toutes les affaires et matières qui seront renvoyées audit comité, de faire des rapports et d'envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont il pourra avoir besoin et que ce comité soit composé des honorables MM. *Amyot, Bryson, Caron, Carrel, Champagne, Chapais, Choquette, Du Tremblay, Garneau, Girouard, Gosselin, Grothé, Kelly, Létourneau, Martin, Miles, Ouellette, Perron, Power, Roberge, Simard, Turgeon et Vilas.*

L'honorable orateur présente à la Chambre un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur transmettant le rapport de l'imprimeur du roi.

Ledit message est lu comme suit :

N. PÉRODEAU.

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet au Conseil législatif de cette province le rapport de l'imprimeur du Roi indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplai-

res livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits status.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, le 8 janvier 1929.

L'honorable M. *Perron* propose, appuyé par l'honorable M. *Chapais*:
Que par respect pour la mémoire de l'honorable M. De Serres, décédé, la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question d'agrément étant posée sur ladite motion, elle est résolue affirmativement.

Et la Chambre s'ajourne.

MERCREDI LE 30 JANVIER 1929.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Garneau,
Girouard,

Grothé,
Kelly,
Miles,
Perron,
Simard,
Vilas.

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Grothé*:

N° 20—De la cité de Montréal;

N° 21—De J.-A. Lapierre;

N° 22—De l'Association des chimistes professionnels de Québec;

N° 23—De J.-E.-G. Ferland;

N° 24—Du St. George Hospital Inc.;

N° 25—D'Antoine-Philias Côté.

Par l'honorable M. *Simard*:

N° 26—De la commission des écoles catholiques de Montréal;

N° 27—De l'Université de Montréal;

N° 28—De la Roberval & Saguenay Railway Company;

N° 29—De la Compagnie Générale du port de Chicoutimi;

N° 30—De dame M.-J.-Jeanne Comte.

Par l'honorable M. *Garneau*:

N° 31—Des commissaires d'école de Beauport.

Par l'honorable M. *Champagne*:

N° 32—De la Royal Trust Company;

N° 33—De la St. Lawrence Paper Mills Company, Ltd.;

N° 34—De Raymond Masson et autres;

N° 35—De la Cedars Rapids Manufacturing & Power Company;

N° 36—De la ville de Terrebonne;

- N° 37—De la Title Guarantee & Trust Corp. of Canada;
 N° 38—De la Soulanges Power Company;
 N° 39—De dame M.-Angéline Leblanc et autres;
 N° 40—De la Québec & Chibougamau Railway Company.

Par l'honorable M. *Kelly*:

- N° 41—De la Société des comptables agréés de la Province de Québec;
 N° 42—De la cité de Québec;
 N° 43—De la cité de Québec;
 N° 44—De la cité de Lévis;
 N° 45—Du Séminaire S. Charles-Borromée de Sherbrooke.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:

- N° 1—De la Sherbrooke Trust Company, demandant des amendements à sa charte;
 N° 2—De David-Léon Cahana, demandant son admission au barreau;
 N° 3—De Samuel-Jacob Aronsberg, demandant que son nom soit changé en celui de Samuel-John Dunning;
 N° 4—D'Alfred-John Gillett et de son épouse, demandant l'autorisation d'adopter un enfant;
 N° 5—De la cite de Verdun, demandant des amendements à sa charte;
 N° 6—De la cité de Lachine, demandant des amendements à sa charte;
 N° 7—Du Rév. Xavier Pellerin et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "Ordre de la Très Sainte Trinité";
 N° 8—De la Commission Métropolitaine de Montréal, demandant des amendements à sa charte;
 N° 9—De dame Hélène-Eudoxie Taillefer, demandant la validation d'un certain acte de vente;
 N° 10—Des commissaires d'écoles catholiques de la cité de Québec, demandant l'autorisation de contracter de nouveaux emprunts;
 N° 11—De l'United Theological College, Montréal, demandant la confirmation de certains pouvoirs;
 N° 12—De la Crown Trust Company, demandant des amendements à sa charte;
 N° 13—De dame Marie-Zélie Mercier et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de "l'Hôpital de S. Joseph de Thetford-Mines Sud";
 N° 14—Du R. P. Samuel Bellavance et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "La Villa La Broquerie";
 N° 15—Des Sœurs de la Charité de Québec, demandant l'annexion de certains lots à la paroisse de S.-Michel-Archange;

N° 16—De la Rév. Sœur Raphaël de la Providence et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de "Moniales Carmélites";

N° 17—Du R. P. F.-X. Bellavance et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "La Corporation du Collège Jean de Brébeuf";

N° 18—De la Manoir Richelieu Company, Limited, demandant la validation de certains règlements municipaux;

N° 19—De l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la Province de Québec, demandant des amendements à la loi 17 Geo. V, ch. 103.

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 11 h. du matin.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, lequel est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

le 17 janvier 1929.

Résolu que les honorables MM. Taschereau, Mercier, Galipeault, Nicol et Dillon, MM. Bernard, Blain, Bouchard, Bullock, Côté, Crépeau, Gault, Oliver, Quellet, Roy, Sauvé, Thurber et Vautrin soient nommés membres du comité de la bibliothèque et représentent cette Chambre dans le comité mixte des deux Chambres qui est chargé d'assister MM. les orateurs dans l'administration de la bibliothèque de la Législature.

Ordonné qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message lui communiquant la résolution ci-dessus; et

Que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Le greffier de l'Assemblée législative,

L.-P. GEOFFRION.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, lequel est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

le 17 janvier 1929.

Résolu qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'invitant à se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives durant la session en cours, et l'informant que les honorables MM. Taschereau, David Nicol et Dillon, MM. Bergeron,

Cohen, Duplessis, Saurette, Sauvé, Savoie et *Smart* représenteront cette Chambre dans ledit comité mixte.

Ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Le greffier de l'Assemblée législative.

I.-P. GEOFFRION.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative l'informant que le Conseil législatif consent à se joindre à elle pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives tel que demandé et que le comité nommé pour surveiller les impressions du Conseil législatif durant la présente session est composé des honorables MM. *Amyot, Bryson, Caron, Garneau, Grothé, Létourneau, Martin, Miles, Perron, Roberge* et *Turgeon* soit chargé d'agir au nom de cette Chambre dans ledit comité mixte.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 3) intitulé: "Loi modifiant la Loi des jurés", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que le dit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 76) intitulé: "Loi concernant *The United Theological College, Montreal*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que le dit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 78) intitulé: "Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 79) intitulé: "Loi modifiant la charte de *Crown Trust Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 85) intitulé: "Loi validant un acte de vente consenti à dame Louis-Philias Caron", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 90) intitulé: "Loi permettant à David Léon Cahana, bachelier en droit civil, d'être admis membre du Barreau de la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 92) intitulé: "Loi changeant le nom de Samuel Jacob Aronsberg en celui de Samuel John Dunning", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 97) intitulé: "Loi changeant le nom de Joseph-Elzéar-Gaudias Ferland en celui de Philias Ferland", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 120) intitulé: "Loi autorisant l'adoption de Marie-Marthe-Thérèse Sénécal par Alfred John Gillett et son épouse, Clare Beaudry", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 151) intitulé: "Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 152) intitulé: "Loi modifiant l'article 1143 du Code de procédure civile", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Perron* dépose sur le bureau:—

Un état des statistiques des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1927;

Un état des dépenses des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1927.

L'honorable *orateur* dépose sur le bureau un état des déboursés du Conseil législatif depuis la dernière vérification.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit état soit renvoyé au comité des contingents.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI LE 31 JANVIER 1929.

(Séance à 11 h. du matin.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Caron,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Garneau,
Girouard,

Grothé,
Kelly,
Létourneau,
Miles,
Perron,
Roberge,
Simard,
Vilas.

La prière étant faite,
Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Grothé*:

- N° 46—De la compagnie Howard Smith Paper Mills, Limited;
- N° 47—Du docteur Arsène Charlebois;
- N° 48—De Lucien Trempe;
- N° 49—De la paroisse de Ste-Thérèse de Blainville.

Par l'honorable M. *Miles*:

- N° 50—De W.-J. Anderson;
- N° 51—De Samuel Hiram Rasminsky;
- N° 52—De la Chiesa Christiana Pentecostale;
- N° 53—D'Euclide Mathieu.

Par l'honorable M. *Carrel*:

- N° 54—De la Corporation du canton de Low;
- N° 55—De la corporation du canton de Denholm.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

- N° 20—De la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 21—De J.-A. Lapierre, demandant la ratification d'un acte de vente;

N° 23—De J.-E.-G.-Ferland, demandant que son nom de baptême soit changé;

N° 25—D'Antoine-Philias Côté, demandant son admission au barreau, après examen;

N° 26—De la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant de nouveaux pouvoirs;

N° 27—De l'Université de Montréal, demandant l'institution d'un fonds inaliénable;

N° 28—De la Roberval & Sagenay Railway Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 29—De la Compagnie Générale du port de Chicoutimi, demandant des amendements à sa charte;

N° 30—De dame M.-J.-Jeanne Comte, demandant l'autorisation de vendre un certain immeuble substitué;

N° 32—De la Royal Trust Company, demandant des amendements à la loi 55-56 Victoria, ch. 79;

N° 33—De la St. Lawrence Paper Mills Company, demandant la validation d'une certaine convention;

N° 34—De Raymond Masson et autres, demandant certains pouvoirs concernant la succession Masson;

N° 37—De la Title Guarantee & Trust Corp. of Canada, demandant des pouvoirs additionnels;

N° 38—De la Soulanges Power Company, demandant des amendements à la loi 1 Geo. V, ch. 81;

N° 39—De dame M.-Angéline Leblanc et autres, demandant des changements au testament de feu Victor Beaudry;

N° 40—De la Québec & Chibougamau Railway Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 41—De la Société des comptables agréés de la Province de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 42—De la cité de Québec, demandant la validation des règlements numéros 118, 119, 120, 121 et 122;

N° 44—De la cité de Lévis, demandant la ratification de ses règlements 278 et 279;

N° 45—Du Séminaire S. Charles-Borromée de Sherbrooke, demandant la refonte de sa charte.

L'honorable orateur déclare irrégulières les pétitions suivantes:

N° 22—De l'Association des chimistes professionnels de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 24—Du St. George Hospital Inc., demandant des pouvoirs additionnels;

N° 31—Des commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport, demandant une loi concernant les syndics de l'école Saint-Edouard de Beauport;

N° 35—De la Cedars Rapids Manufacturing & Power Company, demandant la ratification du règlement 50 du conseil municipal de S.-Joseph de Soulanges;

N° 36—De la ville de Terrebonne, demandant la régularisation de certaines irrégularités dans les procès-verbaux de cette municipalité:

N° 43—De la cité de Québec, demandant la refonte de sa charte.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*,

Lesdites pétitions sont renvoyées à la Commission des Ordres permanents, afin de considérer les irrégularités.

L'honorable M. *Bryson* présente le premier rapport de la commission des chemins de fer.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES CHEMINS DE FER

Ce 31 janvier 1929.

La commission des chemins de fer a l'honneur de vous soumettre ce qui suit comme son premier rapport:

L'honorable M. *Bryson* a été nommé président de cette commission, et votre commission recommande que le quorum soit fixé à neuf de ses membres.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE BRYSON,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 31 janvier 1929.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport:—

L'honorable M. *Choquette* a été nommé président, et votre commission recommande que son quorum soit réduit à trois membres.

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 1—De la Sherbrooke Trust Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 2—De David-Léon Cahana, demandant son admission au barreau;

N° 3—De Samuel-Jacob Aronsberg, demandant que son nom soit changé en celui de Samuel-John Dunning;

N° 4—D'Alfred-John Gillett et de son épouse, demandant l'autorisation d'adopter un enfant;

N° 5—De la cité de Verdun, demandant des amendements à sa charte;

N° 6—De la cité de Lachine, demandant des amendements à sa charte;

N° 7—Du Rév. Xavier Pellerin et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "Ordre de la Très Sainte Trinité";

N° 8—De la Commission Métropolitaine de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 9—De dame Hélène-Eudoxie Taillefer, demandant la validation d'un certain acte de vente;

N° 10—Des commissaires d'écoles catholiques de la cité de Québec, demandant l'autorisation de contracter de nouveaux emprunts;

N° 11—De l'United Theological College, Montréal, demandant la confirmation de certains pouvoirs;

N° 12—De la Crown Trust Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 13—De dame Marie-Zélie Mercier et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de "l'Hôpital de S. Joseph de Thetford-Mines Sud";

N° 14—Du R. P. Samuel Bellavance et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "La Villa La Broquerie";

N° 15—Des Sœurs de la Charité de Québec, demandant l'annexion de certains lots à la paroisse de S.-Michel-Archange;

N° 16—De la Rév. Sœur Raphaël de la Providence et autres, demandant d'être constituées en corporation sous le nom de "Moniales Carmélites";

N° 17—Du R. P. F.-X. Bellavance et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "La Corporation du Collège Jean-de-Brébeuf";

N° 18—De la Manoir Richelieu Company, Limited, demandant la validation de certains règlements municipaux;

N° 19—De l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la Province de Québec, demandant des amendements à la loi 17, Geo. V, ch. 103.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne* présente le premier rapport de la commission de législation.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DE LÉGISLATION

Ce 31 janvier 1929.

La commission de législation, nommée avec pouvoirs de s'enquérir et faire rapport de tous les bills ou matière d'une nature publique ayant trait aux Code civil, Code de procédure civile, Code municipal et aux articles des Statuts refondus, et de toutes telles matières et choses qui y seront renvoyées, à l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Champagne* a été nommé président de cette commission.

La commission recommande que le quorum soit fixé à neuf de ses membres.

Le tout humblement soumis.

HECTOR CHAMPAGNE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Caron*, présente le premier rapport de la commission des contingents.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES CONTINGENTS

Ce 31 janvier 1929.

La commission des contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Caron* a été nommé président de cette commission.

La commission recommande que le quorum soit fixé à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis.

JOS.-ED. CARON,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Roberge* présente le premier rapport de la commission de la salle de lecture.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DE LA CHAMBRE DE LECTURE

Ce 31 janvier 1929.

La commission nommée pour s'enquérir de tout ce qui concerne la salle de lecture et la publication des débats du Conseil législatif a l'honneur de présenter ce qui suit comme son premier rapport:

L'honorable M. *Roberge* a été nommé président de cette commission. Le quorum de la commission a été fixé à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis.

J.-E. ROBERGE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turgeon* présente le premier rapport de la commission des bills privés.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

COMMISSION DES BILLS PRIVÉS

Ce 31 janvier 1929.

La commission des bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport :

L'honorable M. *Turgeon* a été nommé président et la commission recommande que le quorum soit réduit à neuf de ses membres.

Le tout humblement soumis.

ADÉLARD TURGEON,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Turgeon*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 5 février prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 76) intitulé :
"Loi concernant *The United Theological College, Montreal*",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 78) intitulé :
"Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 79) intitulé:
“Loi modifiant la charte de *Crown Trust Company*”,
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 85) intitulé:
“Loi validant un acte de vente consenti à dame Louis-Philias Caron”,
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 90) intitulé:
“Loi permettant à David-Léon Cahana, bachelier en droit civil, d'être admis membre du Barreau de la province de Québec”,
Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 92) intitulé:
“Loi changeant le nom de Samuel Jacob Aronsberg en celui de Samuel John Dunning”,
Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 120) intitulé:
“Loi autorisant l'adoption de Marie-Marthe-Thérèse Sénécal par Alfred John Gillett et son épouse, Clare Beaudry”,
Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 151) intitulé:
“Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile”,

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 152) intitulé:
“Loi modifiant l'article 1143 du Code de procédure civile”,

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MARDI 5 FÉVRIER 1929.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Caron,
Carrel,
Choquette,
Du Tremblay,
Garneau,
Girouard,
Grothé,

Kelly,
Martin,
Miles,
Perron,
Power,
Roberge,
Vilas.

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Du Tremblay* :

N° 56—De l'Hôpital S. Joseph des Convalescentes.

Par l'honorable M. *Power* :

N° 57—De la Ste Anne Paper Company, Ltd.;

N° 58—De Geo.-T. Davie et autres.

Par l'honorable M. *Martin* :

N° 59—De la cité des Trois-Rivières.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 47—Du docteur Arsène Charlebois, demandant d'être admis à la pratique de la chirurgie dentaire;

N° 48—De Lucien Trempe, demandant la régularisation de sa cléricature;

N° 49—De la paroisse de Ste-Thérèse de Blainville, demandant la validation d'un certain acte de vente;

N° 50—De W.-J. Anderson, demandant l'adoption d'une loi concernant le lot numéro 235 du quartier St-Laurent de Montréal;

N° 51—De Samuel Hiram Rasminski, demandant que son nom soit changé en celui de Rost;

N° 52—De la Chiesa Christiana Pentecostale, demandant des amendements à sa charte;

N° 53—D'Euclide Mathieu, demandant son admission à l'exercice de la médecine, après examen.

L'honorable orateur déclare irrégulières les pétitions suivantes:

N° 46—De la compagnie Howard Smith Paper Mills, Limited, demandant certains droits pour les municipalités du Sacré-Cœur-de-Crabtree Mills et autres;

N° 54—De la corporation du canton de Low, demandant la ratification d'un certain règlement;

N° 55—De la corporation du canton de Denholm, demandant la ratification d'un certain règlement

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*,

Lesdites pétitions sont renvoyées à la Commission des Ordres permanents, afin de considérer les irrégularités.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 4) intitulé: "Loi modifiant la Loi des vues animées", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 77) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Paul-Émile Laflamme au nombre de ses membres, après examens", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 80) intitulé: "Loi autorisant la Chambre des notaires à admettre Lucien Trempe à la pratique du notariat, après examens", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 86) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Arsène Charlebois à la pratique de la profession de la chirurgie dentaire", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 87) intitulé: "Loi concernant le lot numéro 831 de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 91) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint Joseph des convalescentes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 94) intitulé: "Loi constituant en corporation le Collège Jean-de-Brébeuf", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 95) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Hôpital Guay de Saint-Joseph-de-Lévis", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 115) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Antoine-Philias Côté au nombre de ses membres, après examen", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 117) intitulé: "Loi annexant certains immeubles à la paroisse de Saint-Michel Archange et en précisant les limites", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 121) intitulé: "Loi constituant en corporation les "Moniales Carmélites", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 129) intitulé: "Loi ratifiant le titre de *Saint Lawrence Paper Mills Company, Limited*, à certaines propriétés et certain droit", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 133) intitulé: "Loi concernant la vente d'un immeuble de la succession de Jean de la Croix-Joseph Comte", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

 MERCREDI 6 FÉVRIER 1929.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélar Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Vilas.</i>
<i>Kelly,</i>	

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 57—De la Ste Anne Paper Company, Limited, demandant la ratification de certaines résolutions et de certains contrats ;

N° 58—De George-T. Davie & Sons, demandant la ratification de certaines résolutions municipales ;

N° 59—De la cité des Trois-Rivières, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable orateur déclare irrégulière la pétition suivante :

N° 56—De l'Hôpital Saint-Joseph des Convalescentes, demandant une loi spéciale de constitution en corporation.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*,

Ladite pétition est renvoyée à la Commission des Ordres permanents, afin de considérer les irrégularités.

L'honorable M. *Bryson*, de la commission des Ordres permanents, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 6 février 1929.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport :—

Votre commissiom, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 20—De la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

N° 21—De J.-A. Lapierre, demandant la ratification d'un acte de vente;

N° 23—De J.-E.-G. Ferland, demandant que son nom de baptême soit changé;

N° 25—D'Antoine-Philias Côté, demandants on admission au barreau, après examen;

N° 26—De la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant de nouveaux pouvoirs;

N° 27—De l'Université de Montréal, demandant l'institution d'un fonds inaliénable;

N° 28—De la Roberval & Saguenay Railway Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 29—De la Compagnie Générale du port de Chicoutimi, demandant des amendements à sa charte;

N° 30—De dame M.-J.-Jeanne Comte, demandant l'autorisation de vendre un certain immeuble substitué;

N° 32—De la Royal Trust Company demandant des amendements à la loi 55-56 Victoria, ch. 79;

N° 33—De la St. Lawrence Paper Mills Company, demandant la validation d'une certaine convention;

N° 34—De Raymond Masson et autres, demandant certains pouvoirs concernant la succession Masson;

N° 37—De la Title Guarantee & Trust Corp. of Canada, demandant des pouvoirs additionnels;

N° 38—De la Soulanges Power Company, demandant des amendements à la loi 1 Geo. V, ch. 81;

N° 39—De dame M.-Angéline Leblanc et autres, demandant des changements au testament de feu Victor Beaudry;

N° 40—De la Québec & Chibougamau Railway Company, demandant des amendements à sa charte;

N° 41—De la Société des Chartered Accountants de la Province de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 42—De la cité de Québec, demandant la validation des règlements numéros 118, 119, 120, 121, et 122;

N° 45—Du Séminaire S. Charles-Borromée de Sherbrooke, demandant la refonte de sa charte;

N° 47—Du docteur Arsène Charlebois, demandant d'être admis à la pratique de la chirurgie dentaire;

N° 48—De Lucien Trempe, demandant la régularisation de sa cléricature;

N° 49—De la paroisse de Ste-Thérèse de Blainville, demandant la validation d'un certain acte de vente;

N° 51—De Samuel Hiram Rasminski, demandant que son nom soit changé en celui de Rost;

N° 52—De la Chiesa Christiana Pentecostale, demandant des amendements à sa charte;

N° 53—D'Euclide Mathieu, demandant son admission à l'exercice de la médecine, après examen.

Les pétitions suivantes, soumises pour irrégularités, ont été régularisées:

N° 22—De l'Association des chimistes professionnels de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 36—De la ville de Terrebonne, demandant la régularisation de certaines irrégularités dans les procès-verbaux de cette municipalité;

N° 43—De la cité de Québec, demandant la refonte de sa charte.

En ce qui concerne les pétitions suivantes, soumises pour irrégularités:

N° 24—Du St. George Hospital Inc., demandant des pouvoirs additionnels;

N° 46—De la compagnie Howard Smith Paper mills, Limited, demandant certains droits pour les municipalités du Sacré-Cœur-de-Crabtree Mills et autres;

auxquelles sont attachés des documents, permission a été accordée par votre commission d'enlever les documents en question, et votre commission recommande que les dites pétitions soient lues et reçues.

En ce qui concerne les pétitions suivantes:

N° 35—De la Cedars Rapids Manufacturing & Power Company, demandant la ratification du règlement 50 du conseil municipal de S.-Joseph de Soulanges;

N° 54—De la corporation du canton de Low, demandant la ratification d'un certain règlement;

N° 55—De la corporation du canton de Denholm, demandant la ratification d'un certain règlement;

Votre commission a trouvé qu'elles n'étaient pas pourvues du sceau réglementaire, mais recommande que la règle 34 soit suspendue dans ces trois cas, et que lesdites pétitions soient lues et reçues.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE BRYSON,

Président pro tempore.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Les pétitions mentionnées au susdit rapport sont en conséquence lues et reçues:

N° 22—De l'Association des chimistes professionnels de Québec, demandant des amendement à sa charte;

N° 24—Du St. George Hospital Inc., demandant des pouvoirs additionnels;

N° 35—De la Cedars Rapids Manufacturing & Power Company, demandant la ratification du règlement 50 du conseil municipal de S.-Joseph de Soulanges.

N° 36—De la ville de Terrebonne, demandant la régularisation de certaines irrégularités dans les procès-verbaux de cette municipalité;

N° 43—De la cité de Québec, demandant la refonte de sa charte.

N° 46—De la compagnie Howard Smith Paper Mills, Limited, demandant certains droits pour les municipalités du Sacré-Cœur-de-Crabtree Mills et autres;

N° 54—De la corporation du canton de Low, demandant la ratification d'un certain règlement;

N° 55—De la corporation du canton de Denholm, demandant la ratification d'un certain règlement;

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 76) intitulé: "Loi concernant *The United Theological College, Montréal*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 78) intitulé: "Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 79) intitulé: "Loi modifiant la charte de *Crown Trust Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 85) intitulé: "Loi validant un acte de vente consenti à dame Louis-Philias Caron", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 90) intitulé: "Loi permettant à David Léon Cahana, bachelier en droit civil, d'être admis membre du Barreau de la province de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 92) intitulé: "Loi changeant le nom de Samuel Jacob Aronsberg en celui de Samuel John Dunning", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 12 février courant.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 96) intitulé: "Loi concernant le rôle de perception de 1926 et certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de Terrebonne", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 106) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie générale du port de Chicoutimi", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 111) intitulé: "Loi concernant *St. George Hospital Inc.*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 119) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Verdun", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 122) intitulé: "Loi modifiant la charte de "La Maison Sainte-Claire, Limitée", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 97) intitulé: "Loi changeant le nom de Joseph-Elzéar-Gaudias Ferland en celui de Philius Ferland",

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 80) intitulé: "Loi autorisant la Chambre des notaires à admettre Lucien Trempe à la pratique du notariat, après examens",

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 86) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Arsène Charlebois à la pratique de la profession de la chirurgie dentaire",

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 87) intitulé:
"Loi concernant le lot numéro 381 de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville",

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 94) intitulé:
"Loi constituant en corporation le Collège Jean-de-Brébeuf",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 115) intitulé:
"Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Antoine-Philiat Côté au nombre de ses membres, après examen",

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 117) intitulé:
"Loi annexant certains immeubles à la paroisse de Saint-Michel Archange et en précisant les limites",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 121) intitulé:
"Loi constituant en corporation les "Moniales Carmélites",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 129) intitulé:
"Loi ratifiant le titre de *Saint Lawrence Paper Mills Company, Limited*,
à certaine propriété et certain droit",

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 133) intitulé:
"Loi concernant la vente d'un immeuble de la succession de Jean de la
Croix-Joseph Comte".

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MARDI 12 FÉVRIER 1929.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Caron,
Carrel,
Choquette,
Du Tremblay,
Garneau,
Girouard,

Kelly,
Létourneau,
Martin,
Miles,
Perron,
Power.

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :

Par l'honorable M. *Kelly*:

N° 60—De l'hôpital Guay de S.-Joseph-de-Lévis;

N° 61—De Mlle Corinne Angers et autres.

Par l'honorable M. *Miles*:

N° 62—Du Boys' Home of Montreal.

Par l'honorable M. *Garneau*:

N° 63—De Jos.-L. Fortin et autres.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 10) intitulé: "Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 12) intitulé: "Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 13) intitulé: "Loi modifiant la Loi des employés publics", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 17) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux règles générales de la plaidoirie écrite", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 18) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la prestation du serment", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 81) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 50 de la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges et une résolution des commissaires d'écoles de Saint-Laurent des Cèdres, adoptée le 28 juin, 1928, et autorisant la passation des contrats leur donnant effet", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 89) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôpital de Saint-Joseph de Thetford Mines-Sud", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 93) intitulé: "Loi concernant la succession Victor Beaudry", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 101) intitulé: "Loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la ville de Lauzon, accordant une évaluation fixe pour fins de taxes, à George T. Davie & Sons, pendant une période d'années", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 107) intitulé: "Loi ratifiant et validant la vente d'un immeuble faite par la succession de Ferdinand Poirier à Léontine Lacroix, veuve de ce dernier", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 108) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Université de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 118) intitulé: "Loi autorisant la cité des Trois-Rivières à faire certains arrangements avec les propriétaires d'immeubles incendiés en 1908, pour diviser et payer les obligations hypothécaires affectant ces immeubles", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 123) intitulé: "Loi constituant en corporation la Villa La Broquerie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 127) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Euclide Mathieu à la pratique de la médecine, après examen", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 132) intitulé: "Loi constituant en corporation *Congregation Beth Joseph*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n°138) intitulé: "Loi validant les règlements 118, 119, 120, 121, et 122, de la cité de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que les règles 38 et 55 soient suspendues quand à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 85), intitulé: "Loi validant un acte de vente consenti à dame Louis-Philias Caron", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 13 FÉVRIER 1929.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Carrell,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Power,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Roberge.</i>

La prière étant faite,

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Choquette* :

N° 64—De Paul-Émile Laflamme.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

N° 61—De Mlle Corrinne Angers et autres, demandant que le partage de la succession de feu E.-J. Angers soit déclarée définitif ;

N° 62—Du Boys' Home of Montreal, demandant des amendements à sa charte ;

N° 63—De Jos.-L. Fortin et autres, demandant l'exercice de certains pouvoirs par le conseil de la cité des Trois-Rivières.

L'honorable orateur déclare irrégulière la pétition suivante :

N° 60—De l'Hôpital Guay de S.-Joseph-de-Lévis, demandant des amendements à sa charte.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*,

Ladite pétition est renvoyée à la Commission des Ordres permanents, afin de considérer les irrégularités.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son troisième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

 CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 13 février 1929.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport:—

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

N° 22—De l'Association des chimistes professionnels de Québec, demandant des amendements à sa charte;

N° 24—Du St. George Hospital Inc., demandant des pouvoirs additionnels;

N° 35—De la Cedars Rapids Manufacturing & Power Company, demandant la ratification du règlement 50 du conseil municipal de S.-Joseph de Soulanges;

N° 36—De la ville de Terrebonne, demandant la régularisation de certaines irrégularités dans les procès-verbaux de cette municipalité;

N° 43—De la cité de Québec, demandant la refonte de sa charte;

N° 50—De W.-J. Anderson, demandant l'adoption d'une loi concernant le lot numéro 235 du quartier St-Laurent de Montréal;

N° 54—De la corporation du canton de Low, demandant la ratification d'un certain règlement;

N° 55—De la corporation du canton de Denholm, demandant la ratification d'un certain règlement;

N° 58—De George & So -T. Daviens, demandant la ratification de certaines résolutions municipales;

N° 59—De la cité des Trois-Rivières, demandant des amendements à sa charte.

Les pétitions suivantes soumises pour irrégularités, ont été régularisées, et votre commission recommande que la règle 34 soit suspendue et que lesdites pétitions soient lues et reçues:

N° 31—Des commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport, demandant une loi concernant les syndics de l'école Saint-Edouard de Beauport;

N° 56—De l'Hôpital Saint-Joseph des Convalescentes, demandant une loi spéciale de constitution en corporation.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. Choquette, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Les pétitions suivantes sont en conséquence lues et reçues :

N° 31—Des commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport, demandant une loi concernant les syndics de l'école Saint-Edouard de Beauport;

N° 56—De l'Hôpital Saint-Joseph des Convalescentes, demandant une loi spéciale de constitution en corporation.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 80) intitulé: "Loi autorisant la Chambre des notaires à admettre Lucien Trempe à la pratique du notariat, après examens" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 86) intitulé: "Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Arsène Charlebois à la pratique de la profession de la chirurgie dentaire", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 87) intitulé: "Loi concernant le lot 831 de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu
une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième
fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est
posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour
lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été
renvoyé le bill (n° 96) intitulé: "Loi concernant le rôle de perception de
1926 et certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil
de la ville de Terrebonne", fait rapport que ledit bill a été examiné en
entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amen-
dement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été
renvoyé le bill (n° 97) intitulé: "Loi changeant le nom de Joseph-Elzéar-
Gaudias Ferland en celui de Philias Ferland", fait rapport que ledit bill
a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre
sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été ren-
voyé le bill (n° 115) intitulé: "Loi autorisant le Barreau de la province
de Québec à admettre Antoine-Philias Côté au nombre de ses membres,

après examen”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l’honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L’honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 117) intitulé: “Loi annexant certains immeubles à la paroisse de Saint-Michel Archange et en précisant les limites”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l’honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L’honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 119) intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Verdun”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l’honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L’honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 120) intitulé: “Loi autorisant l’adoption de Marie-Marthe-Thérèse Sénécal par Alfred John Gillett et son épouse, Clare Beaudry”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu’il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 129) intitulé: "Loi ratifiant le titre de *Saint Lawrence Paper Mills Company, Limited*, à certaine propriété et certain droit", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 133) intitulé: "Loi concernant la vente d'un immeuble de la succession de Jean de la Croix-Joseph Comte", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 138) intitulé: "Loi validant les règlements 118, 119, 120, 121 et 122, de la cité de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mercredi 20 février courant.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 111) intitulé: "Loi concernant *St. George Hospital, Inc.*",

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 81) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 50 de la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges et une résolution des commissaires d'écoles de Saint-Laurent des Cèdres, adoptée le 28 juin, 1928, et autorisant la passation des contrats leur donnant effet",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 89) intitulé:
"Loi constituant en corporation l'Hôpital de Saint-Joseph de Thetford
Mines-Sud",

Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 93) intitulé:
"Loi concernant la succession Victor Beaudry",

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 101) intitulé:
"Loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la ville de Lauzon,
accordant une évaluation fixe pour fins de taxes, à George T. Davie &
Sons, pendant une période d'années",

Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Power*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 107) intitulé:
"Loi ratifiant et validant la vente d'un immeuble faite par la succession de
Ferdinand Poirier à Léontine Lacroix, veuve de ce dernier",

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 108) intitulé:
"Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Université de Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 123) intitulé:
"Loi constituant en corporation la Villa la Broquerie",
Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 127) intitulé:
"Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de
Québec à admettre Euclide Mathieu à la pratique de la médecine, après
examen",
Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 20 FÉVRIER 1929.

Les honorables conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Vilas.</i>
<i>Grothé,</i>	

La prière étant faite,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau:

Par l'honorable M. *Chapais*:

N° 65—De la Maison Ste-Claire Limitée.

Par l'honorable M. *Miles*:

N° 66—De la Montreal Trust Company.

La pétition suivante est lue et reçu:

N° 64—De Paul-Emile Laflamme, demandant son admission à la pratique de la médecine, après examen.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 87), intitulé: "Loi concernant le lot numéro 831 de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 120), intitulé: "Loi autorisant l'adoption de Marie-Marthe-Thérèse Sénécal par Alfred John Gillett et son épouse, Clare Beaudry", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 129), intitulé: "Loi ratifiant le titre de *Saint Lawrence Paper Mills Company*,

Limited, à certaine propriété et certain droit”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 138), intitulé: “Loi validant les règlements 118, 119, 120, 121 et 122, de la cité de Québec”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 11) intitulé: “Loi concernant l’abrégement des peines” pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 75) intitulé: “Loi permettant à Samuel Hiram Rasminsky de changer son nom de famille de Rasminsky en celui de Rost”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 104) intitulé: “Loi refondant la charte du séminaire Saint Charles Borromée de Sherbrooke”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Vilas*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 109) intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Lachine”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 112) intitulé: “Loi constituant en corporation l’Ordre de la Très Sainte-Trinité”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 113) intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 128) intitulé: "Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles du village de la Pointe-au-Pic et une résolution et un règlement du conseil municipal dudit village, concernant la "*Manoir Richelieu Company, Limited*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 136) intitulé: "Loi autorisant le conseil municipal de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus de Crabtree Mills à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes municipales, à la *Howard Smith Paper Mills, Limited*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 139) intitulé: "Loi ratifiant et validant certains règlements de la cité de Lévis", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 3) intitulé: "Loi modifiant la Loi des jurés",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 4) intitulé:
"Loi modifiant la Loi des vues animées",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 10) intitulé:
"Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 12) intitulé:
"Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 13) intitulé:

“Loi modifiant la Loi des employés publics”,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 17) intitulé:
“Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux règles générales de la plaidoirie écrite”,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 18) intitulé:
“Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la prestation du serment”,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter

à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur la motion de l'honorable M. Perron, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 21 FÉVRIER 1929.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Caron,
Carrel,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Garneau,
Girouard,
Grothé,

Kelly,
Létourneau,
Martin,
Miles,
Perron,
Power,
Roberge,
Vilas.

La prière étant faite,

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Miles* :

N° 67—De Jacob Friedman et autres.

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 66—De la Montreal Trust Company, demandant une loi concernant un certain acte de vente et certaines procédures.

L'honorable orateur déclare irrégulière la pétition suivante :

N° 65—De la Maison Ste-Claire Limitée, demandant le changement de son nom corporatif.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*,

Ladite pétition est renvoyée à la Commission des Ordres permanents, afin de considérer les irrégularités.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son quatrième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

 CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 21 février 1929.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport:—

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas:

N° 31—Des commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport, demandant une loi concernant les syndics de l'école Saint-Edouard de Beauport;

N° 46—De la compagnie Howard Smith Paper Mills, Limited, demandant certains droits pour les municipalités du Sacré-Cœur-de-Crabtree Mills et autres;

N° 56—De l'Hôpital Saint-Joseph des Convalescentes, demandant une loi spéciale de constitution en corporation;

N° 63—De Jos.-L. Fortin et autres, demandant l'exercice de certains pouvoirs par le conseil de la cité des Trois-Rivières;

N° 64—De Paul-Emile Laflamme, demandant son admission à la pratique de la médecine, après examen.

La pétition suivante, soumise pour irrégularités, a été régularisée et votre commission recommande qu'elle soit lue et reçue:

N° 60—De l'Hôpital Guay de S.-Joseph-de-Lévis, demandant des amendements à sa charte.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

La pétition suivante est en conséquence lue et reçue:

N° 60—De l'Hôpital Guay de S.-Joseph-de-Lévis, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 93) intitulé: "Loi concernant la succession Victor Beau-dry", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 94) intitulé: "Loi constituant en corporation le Collège Jean-de-Brebeuf", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 106) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie générale du port de Chicoutimi", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture de ses amendements à la prochaine séance.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 107) intitulé: "Loi ratifiant et validant la vente d'un immeuble faite par la succession de Ferdinand Poirier à Léontine Lacroix, veuve de ce dernier", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 121) intitulé: "Loi constituant en corporation les "Moniales Carmélites", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 123) intitulé: "Loi constituant en corporation la Villa la Broquerie", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe

que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 127) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Euclide Mathieu à la pratique de la médecine après examen", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 10 h. 45 du matin.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 18), intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la prestation du serment", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 77) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Paul-Émile Laflamme au nombre de ses membres, après examens",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 91) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint-Joseph des convalescentes",

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 118) intitulé: "Loi autorisant la cité des Trois-Rivières à faire certains arrangements avec les propriétaires d'immeubles incendiés en 1908, pour diviser et payer les obligations hypothécaires affectant ces immeubles",

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 11) intitulé: "Loi concernant l'abrégement des peines",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'Ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 75) intitulé: "Loi permettant à Samuel Hiram Rasminsky de changer son nom de famille de Rasminsky en celui de Rost",

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 104) intitulé: "Loi refondant la charte du séminaire Saint-Charles Borromée de Sherbrooke",

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 109) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine",

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 112) intitulé:
 "Loi constituant en corporation L'Ordre de la Très Sainte-Trinité",
 Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 113) intitulé
 "Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson",
 Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 128) intitulé:
 "Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles du village de la
 Pointe-au-Pic et une résolution et un règlement du conseil municipal dudit
 village, concernant la "*Manoir Richelieu Company, Limited*",
 Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 136) intitulé:
 "Loi autorisant le conseil municipal de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus
 de Crabtree Mills à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes muni-
 cipales, à la *Howard Smith Paper Mills, Limited*",
 Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

VENDREDI 22 FÉVRIER 1929.

(Séance à 10 h. 45 du matin)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Caron,
Carrel,
Chapais,
Choquette,
Garneau,
Girouard,
Grothé,

Kelly,
Létourneau,
Martin,
Perron,
Power,
Roberge,
Vilas.

La prière étant faite,
La pétition suivante est lue et reçue :

N° 67—De Jacob Friedman et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Congrégation Beth Joseph.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 22 février 1929.

La Commission des Ordres permanents à l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport :—

Votre commission, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement :

N° 60—De l'Hôpital Guay de S.-Joseph-de-Lévis, demandant des amendements à sa charte.

La pétition suivante, soumise pour irrégularité, a été régularisée et votre commission recommande qu'elle soit lue et reçue :

N° 65—De la Maison Ste-Claire Limitée, demandant le changement de son nom corporatif.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

La pétition suivante est en conséquence lue et reçue :

N° 65—De la Maison Ste-Claire Limitée, demandant le changement de son nom corporatif.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 26 février courant.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 94), intitulé: "Loi constituant en corporation le Collège Jean-de-Brebeuf", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 121), intitulé: "Loi constituant en corporation les "Moniales Carmélites", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 123), intitulé: "Loi constituant en corporation la Villa la Broquerie", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 35) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 156)

intitulé: “Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l’enquête et audition et à l’enquête dans les causes par défaut et *ex parte*”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 95) intitulé: “Loi modifiant la loi constituant en corporation l’Hôpital Guay de Saint-Joseph-de-Lévis”,

Sur la motion de l’honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

A onze heures du matin, Son Honneur l’honorable Sir Lomer Gouin, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, étant assis sur le trône, l’honorable orateur du Conseil législatif dit:

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l’Assemblée législative et informez cette Chambre que c’est le plaisir de Son Honneur qu’elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit séparément les titres des bills à être sanctionnés comme suit:

CHAP.

- 53— 3 Loi modifiant la Loi des jurés.
- 58— 4 Loi modifiant la Loi des vues animées.
- 49— 10 Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal.
- 56— 11 Loi concernant l’abrègement des peines.
- 54— 12 Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons.
- 18— 13 Loi modifiant la Loi des employés publics.
- 80— 17 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux règles générales de la plaidoirie écrite.
- 82— 18 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la prestation du serment.
- 115— 76 Loi concernant *The United Theological College, Montreal*.
- 50— 78 Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d’écoles catholiques romains de la cité de Québec.
- 105— 79 Loi modifiant la charte de *Crown Trust Company*.
- 148— 80 Loi autorisant la Chambre des notaires à admettre *Lucien Trempe* à la pratique du notariat, après examens.

CHAP.

- 140— 85 Loi validant un acte de vente consenti à dame Louis-Philias Caron.
- 151— 86 Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Arsène Charlebois à la pratique de la profession de la chirurgie dentaire.
- 129— 87 Loi concernant le lot numéro 831 de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville.
- 146— 90 Loi permettant à David Leon Cahana, bachelier en droit civil, d'être admis comme membre du Barreau de la province de Québec.
- 154— 92 Loi changeant le nom de Samuel Jacob Aronsberg en celui de Samuel John Dunning.
- 144— 93 Loi concernant la succession Victor Beaudry.
- 116— 94 Loi constituant en corporation le Collège Jean-de-Brebeuf.
- 128— 96 Loi concernant le rôle de perception de 1926 et certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de Terrebonne.
- 155— 97 Loi changeant le nom de Joseph-Elzear-Gaudias Ferland en celui de Philias Ferland.
- 141— 107 Loi ratifiant et validant la vente d'un immeuble faite par la succession de Ferdinand Poirier à Léontine Lacroix, veuve de ce dernier.
- 147— 115 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Antoine-Philias Côté au nombre de ses membres, après examens.
- 102— 117 Loi annexant certains immeubles à la paroisse de Saint-Michel Archange et en précisant les limites.
- 100— 119 Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.
- 153— 120 Loi autorisant l'adoption de Marie-Marthe-Thérèse Sénécal par Alfred John Gillett et son épouse, Clare Beaudry.
- 124— 121 Loi constituant en corporation les "Moniales Carmélites".
- 122— 123 Loi constituant en corporation la Villa la Broquerie.
- 150— 127 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Euclide Mathieu à la pratique de la médecine, après examen.
- 138— 129 Loi ratifiant le titre de *Saint Lawrence Paper Mills Company, Limited*, à certaine propriété et certain droit.
- 142— 133 Loi concernant la vente d'un immeuble de la succession de Jean de la Croix-Joseph Comte.
- 96— 138 Loi autorisant la cité de Québec à emprunter la somme de \$3,924,700.00.

La sanction royale est prononcée sur ces bills, par le greffier de cette Chambre, comme suit :

Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Après quoi il plaît à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de se retirer et l'Assemblée législative se retire.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MARDI 26 FÉVRIER 1929.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Caron,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Garneau,
Girouard,
Grothé,

Kelly,
Létourneau,
Martin,
Miles,
Perron,
Roberge,
Simard,
Vilas.

La prière étant faite,

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son sixième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 26 février 1929.

La Commission des Ordres permanents à l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport :—

Votre commission, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

N° 44—De la cité de Lévis, demandant la ratification de ses règlements 278 et 279;

N° 61—De Mlle Corrinne Angers et autres, demandant que le partage de la succession de feu E.-J. Angers soit déclaré définitif;

N° 65—De la Maison Ste-Claire Limitée, demandant le changement de son nom corporatif;

N° 67—De Jacob Friedman et autres, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de Congrégation Beth Joseph.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Grothé* présente un bill (B) intitulé: "Loi modifiant la Loi des ingénieurs forestiers".

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 5) intitulé: "Loi modifiant l'article 53a du Code civil", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 30) intitulé: "Loi amendant la loi des travaux publics", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 42) intitulé: "Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 82) intitulé: "Loi modifiant la charte de *Sherbrooke Trust Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 98) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association des chimistes professionnels de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 116) intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Royal Trust Company*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 124) intitulé: "Loi mettant l'école Saint-Édouard, à Beauport, sous la régie et le contrôle des commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 126) intitulé: "Loi reconnaissant la *Chiesa Christiana Pentecostale* comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 134) intitulé: "Loi concernant le lot numéro 235 du quartier Saint-Laurent, Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 140) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation *The Boys' Home of Montreal*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 150) intitulé: "Loi modifiant la Loi des architectes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 155) intitulé: "Loi modifiant l'article 162 du Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 157) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civil relativement à l'inscription en droit", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 159) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'aide municipale à la protection du public aux traverses de chemin de fer", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 163) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Montcalm et les annexant à la municipalité du canton de Wolfe, dans le district élec-

toral de Terrebonne, pour toutes les fins”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 122) intitulé:

“Loi modifiant la charte de “La Maison Sainte-Claire, Limitée”,

Sur la motion de l’honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 132) intitulé:

“Loi constituant en corporation *Congregation Beth Joseph*”,

Sur la motion de l’honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 139) intitulé:

“Loi ratifiant et validant certains règlements de la cité de Lévis”,

Sur la motion de l’honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements au bill (n° 106) intitulé: “Loi modifiant la charte de la Compagnie du port de Chicoutimi”.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lesdits amendements soient maintenant lus une deuxième fois.

Lesdits amendements sont en conséquence lus une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill tel qu’amendé soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill tel qu’amendé est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill tel qu’amendé sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 35) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 156) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'enquête et audition et à l'enquête dans les causes par défaut et *ex parte*",

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 27 FÉVRIER 1929.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Vilas.</i>
<i>Grothé,</i>	

La prière étant faite,

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 75) intitulé: "Loi permettant à Samuel Hiram Rasminsky de changer son nom de famille de Rasminsky en celui de Rost", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 77) intitulé: "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Paul-Émile Laflamme au nombre de ses membres, après examens", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 89) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Hôpital de Saint-Joseph de Thetford Mines-Sud", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 95) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Hôpital Guay de Saint-Joseph-de-Lévis", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 108) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Université de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 109) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Lachine", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 118) intitulé: "Loi autorisant la cité des Trois-Rivières à faire certains arrangements avec les propriétaires d'immeubles incendiés en 1908, pour diviser et payer les obligations hypothécaires affectant ces immeubles", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 136) intitulé: "Loi autorisant le conseil municipal de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus de Crabtree Mills à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes municipales, à la *Howard Smith Paper Mills, Limited*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 11 h. 30 du matin.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (n° 35) intitulé: "Loi modifiant la Loi des mines de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (B) intitulé: "Loi modifiant la loi des ingénieurs forestiers",

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 5) intitulé: "Loi modifiant l'article 53a du Code civil",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 30) intitulé:
"Loi amendant la loi des travaux publics",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 42) intitulé:
"Loi modifiant la Loi des syndicats professionnels",

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 82) intitulé:
"Loi modifiant la charte de *Sherbrooke Trust Company*",

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 98) intitulé:
"Loi modifiant la charte de l'Association des chimistes professionnels de
Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 116) intitulé:
"Loi modifiant la charte de *The Royal Trust Company*",
Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 124) intitulé:
"Loi mettant l'école Saint-Édouard, à Beauport, sous la régie et le contrôle
des commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport",
Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 126) intitulé:
"Loi reconnaissant la *Chiesa Christiana Pentecostale* comme corporation
ecclésiastique dans la province de Québec",
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 134) intitulé:
"Loi concernant le lot numéro 235 du quartier Saint-Laurent, Montréal",
Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 150) intitulé:
"Loi modifiant la Loi des architectes",
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 155) intitulé:
"Loi modifiant l'article 162 du Code municipal",

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 157) intitulé:
"Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'inscription en droit",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 159) intitulé:
"Loi modifiant la Loi de l'aide municipale à la protection du public aux traverses de chemin de fer",

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 163) intitulé:
"Loi détachant certains lots du district électoral de Montcalm et les annexant à la municipalité du canton de Wolfe, dans le district électoral de Terrebonne, pour toutes fins",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 28 FÉVRIER 1929.

(Séance à 11 h. 30 du matin)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélar*d Turgeon, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Grothé,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Vilas.</i>

La prière étant faite,

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Létourneau* :

N° 68—D'Édouard-K. Laflamme.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 111) intitulé: "Loi concernant *St. George Hospital, Inc.*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 112) intitulé: "Loi constituant en corporation L'Ordre de la Très Sainte-Trinité", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, serait-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 122) intitulé: "Loi modifiant la charte de "La Maison Sainte-Claire, Limitée", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 139) intitulé: "Loi ratifiant et validant certains règlements de la cité de Lévis", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Perron* propose:

Que l'ordre de cette Chambre donné le 27 février courant, renvoyant au comité des bills privés le bill n° 98, intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association des chimistes professionnels de Québec", soit rescindé et que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 5 mars prochain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 16) intitulé: "Loi modifiant la Loi des asiles d'aliénés en ce qui concerne les détenus aliénés", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 26) intitulé: "Loi concernant la reconstruction du pont Scott sur la rivière Saint-Charles", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 48) intitulé: "Loi modifiant la Loi des unités sanitaires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MARDI 5 MARS 1929.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Caron,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Garneau,
Grothé,

Kelly,
Létourneau,
Martin,
Miles,
Perron,
Roberge,
Simard,
Vilas.

La prière étant faite,
La pétition suivante est lue et reçue :

N° 68—D'Édouard-K. Laflamme, demandant d'être admis à la pratique de la pharmacie, après examen.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 111), intitulé: "Loi concernant *St. George Hospital, Inc.*," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 112), intitulé: "Loi constituant en corporation l'Ordre de la Très Sainte-Trinité", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 118), intitulé: "Loi autorisant la cité des Trois-Rivières à faire certains arrangements avec les propriétaires d'immeubles incendiés en 1908, pour diviser et payer les obligations hypothécaires affectant ces immeubles", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 122), intitulé: "Loi modifiant la charte de "La Maison Sainte-Claire, Limitée", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 139), intitulé: "Loi ratifiant et validant certains règlements de la cité de Lévis", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 8) intitulé: "Loi amendant la Loi de l'assistance publique de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 36) intitulé: "Loi légalisant certaines ventes d'immeubles pour taxes municipales", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 38) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 39) intitulé: "Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la Province avec les Dames religieuses de Notre-Dame de charité du Bon-Pasteur, de Montréal relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leurs écoles de réforme et d'industrie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 51) intitulé: "Loi modifiant l'article 404 du Code municipal de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 55), intitulé: "Loi modifiant l'article 121 du Code civil concernant le mariage de certains mineurs", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 102) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 137) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la municipalité de Beaupré et certains contrats passés entre eux et la *Ste Anne Paper Company, Limited*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 158) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 160) intitulé: "Loi modifiant l'article 243 du Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 164) intitulé: "Loi modifiant l'article 248 de la Loi de l'instruction publique", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 26) intitulé: "Loi concernant la reconstruction du pont Scott sur la rivière Saint-Charles"

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 6 MARS 1929.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Simard,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Vilas.</i>
<i>Grothé,</i>	

La prière étant faite,

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son septième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 6 mars 1929.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son septième rapport :—

Votre commission, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement :

N° 57—De la Ste Anne Paper Company, Limited, demandant la ratification de certaines résolutions et de certains contrats.

Votre commission, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis ne sont pas tout à fait complets, mais elle recommande que ces avis soient considérés suffisants et que la règle 46 soit en conséquence suspendue :

N° 62—Du Boys' Home of Montreal, demandant des amendements à sa charte.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Champagne*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 98) intitulé: "Loi modifiant la charte de l'Association des chimistes professionnels de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de rapporter à cette Chambre que le comité a trouvé le préambule non prouvé, la législation demandée n'étant pas dans l'intérêt public.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 81) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 50 de la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges et une résolution des commissaires d'écoles de Saint-Laurent des Cèdres, adoptée le 28 juin, 1928, et autorisant la passation des contrats leur donnant effet", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 91) intitulé: "Loi constituant en corporation L'Hôpital Saint-Joseph des convalescentes", fait rapport que ledit bill a été

examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 104) intitulé: "Loi refondant la charte du séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 113), intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 116) intitulé: "Loi modifiant la charte de *The Royal Trust Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 124) intitulé: "Loi mettant l'école Saint-Édouard, à Beauport, sous la régie et le contrôle des commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 128) intitulé: "Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles du village de la Pointe-au-Pic et une résolution et un règlement du conseil municipal dudit village, concernant la "*Manoir Riche-*

lieu Company, Limited”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu’il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d’agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l’honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu un troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l’agrément de l’Assemblée législative.

L’honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 134) intitulé: “Loi concernant le lot numéro 235 du quartier Saint-Laurent, Montréal”, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu’il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d’agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l’honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l’agrément de l’Assemblée législative.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 109), intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité de Lachine”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 140) intitulé: “Loi modifiant la loi constituant en corporation *The Boys’ Home of Montreal*”,

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est
 Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 16) intitulé:
 "Loi modifiant la Loi des asiles d'aliénés en ce qui concerne les détenus alié-
 nés",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 48) intitulé:
 "Loi modifiant la Loi des unités sanitaires",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 8) intitulé:
 "Loi amendant la Loi de l'assistance publique de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 36) intitulé:
“Loi légalisant certaines ventes d'immeubles pour taxes municipales”,

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 38) intitulé:
“Loi modifiant la Loi des cités et villes”,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 39) intitulé:
“Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la Province avec les Dames religieuses de Notre-Dame de charité du Bon-Pasteur, de Montréal relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leurs écoles de réforme et d'industrie”,

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 51) intitulé:
“Loi modifiant l'article 404 du Code municipal de Québec”,

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 55) intitulé: "Loi modifiant l'article 121 du Code civil concernant le mariage de certains mineurs",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 102) intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 137) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la municipalité de Beaupré et certains contrats passés entre eux et la *Ste Anne Paper Company, Limited*",

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 158) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes",

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 160) intitulé:
"Loi modifiant l'article 243 du Code municipal",
Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 164) intitulé:
"Loi modifiant l'article 248 de la Loi de l'instruction publique",
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 7 MARS 1929.

Les honorables conseillers législatifs présents sont:

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur

Les honorables messieurs

<i>Carrel,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Simard.</i>
<i>Grothé,</i>	

La prière étant faite,

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 82) intitulé: "Loi modifiant la charte de *Sherbrooke Trust Company*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 101) intitulé: "Loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la ville de Lauzon, accordant une évaluation fixe pour fins de taxes, à *George T. Davie & Sons*, pendant une période d'années" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 126) intitulé: "Loi reconnaissant la *Chiesa Christiana Pentecostale* comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 132) intitulé: "Loi constituant en corporation *Congregation Beth Joseph*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Simard*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 12 mars courant.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 106), intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie générale du port de Chicoutimi", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MARDI 12 MARS 1929.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur

Les honorables messieurs

<i>Caron,</i>	<i>Grothé,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Vilas.</i>

La prière étant faite,

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 81) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 50 de la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges et une résolution des commissaires d'écoles de Saint-Laurent des Cèdres, adoptée le 28 juin, 1928, et autorisant la passation des contrats leur donnant effet", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements avec certains amendements, pour lesquels elle demande l'agrément de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*,

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a accepté les amendements à ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 91), intitulé: "Loi constituant en corporation L'Hôpital Saint-Joseph des convalescentes", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 101), intitulé: "Loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la ville de Lauzon, accordant une évaluation fixe pour fins de taxes, à George T. Davie & Sons, pendant une période d'années", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 104), intitulé: "Loi refondant la charte du séminaire Saint-Charles Borromée de Sherbrooke", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 113), intitulé: "Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 126) intitulé: "Loi reconnaissant la *Chiesa Christiana Pentecostale* comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 128), intitulé: "Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles du village de la Pointe-au-Pic et une résolution et un règlement du conseil municipal dudit village, concernant la "*Manoir Richelieu Company, Limited*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 132), intitulé: "Loi constituant en corporation *Congregation Beth Joseph*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 134), intitulé: "Loi concernant le lot numéro 235 du quartier Saint-Laurent, Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 20) intitulé: "Loi concernant la construction d'une prison pour les personnes du sexe féminin, dans le district de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. Perron, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 22) intitulé: "Loi accordant le droit d'expropriation, en certains cas, aux propriétaires d'hôpitaux", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 29) intitulé: "Loi autorisant un certain octroi pour l'université de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 37) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 43) intitulé: "Loi détachant certains lots du districts électoral de Dorchester et les annexant à celui de Bellechasse, et légalisant certains enregistrements dans la division d'enregistrement de Bellechasse", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 46) intitulé: "Loi autorisant un octroi à l'Université McGill pour la formation des instituteurs", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 49) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec relativement à l'hospitalisation des indigents", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 54) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à certains droits de la femme", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 57) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 60) intitulé: "Loi concernant un certain octroi de terre aux Religieux Cisterciens", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 88) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 99) intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que les règles 38 et 55 soient suspendues quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 130) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 12 de la municipalité du canton de Denholm", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 131) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 24 de la municipalité du canton de Low", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 141) intitulé: "Loi concernant la succession E.-J. Angers", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 142) intitulé: "Loi ratifiant le titre de la *Montreal Trust Company* à une certaine propriété", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 166) intitulé: "Loi modifiant l'article 94 du Code de procédure civile", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 169)

intitulé: "Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 175) intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 13 MARS 1929.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur

Les honorables messieurs

<i>Caron,</i>	<i>Grothé,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Vilas.</i>

La prière étant faite,

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :

Par l'honorable M. *Chapais* :

N° 69—Des Ursulines de Québec.

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son huitième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 13 mars 1929.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son huitième rapport :—

Votre commission, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement :

N° 66—De la Montreal Trust Company, demandant une loi concernant un certain acte de vente et certaines procédures.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 102), intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 137) intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la municipalité de Beau-pré et certains contrats passés entre eux et la *Ste Anne Paper Company, Limited*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 140) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation *The Boys' Home of Montréal*", fait rapport que ledit bill a été exa-

miné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 56) intitulé: "Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 20) intitulé: "Loi concernant la construction d'une prison pour les personnes du sexe féminin, dans le district de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 22) intitulé: "Loi accordant le droit d'expropriation en certains cas, aux propriétaires d'hôpitaux",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 29) intitulé: "Loi autorisant un certain octroi pour l'université de Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 43) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Dorchester et les annexant à celui de Bellechasse, et légalisant certains enregistrements dans la division d'enregistrement de Bellechasse",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolu affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 46) intitulé: "Loi autorisant un octroi à l'Université McGill pour la formation des instituteurs",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 49) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec relativement à l'hospitalisation des indigents",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté de bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 54) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à certains droits de la femme",

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 57) intitulé: "Loi modifiant la Loi des licences",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 60) intitulé: "Loi concernant un certain octroi de terre aux Religieux Cisterciens",

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 88) intitulé:
"Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métro-
politaine de Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la règle 55 soit suspendue pendant cette séance.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 130) intitulé:
"Loi ratifiant le règlement No 12 de la municipalité du canton de Denholm",

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 131) intitulé:
"Loi ratifiant le règlement No 24 de la municipalité du canton de Low",

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 141) intitulé:
"Loi concernant la succession E.-J. Angers",

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 142) intitulé:
"Loi ratifiant le titre de la *Montreal Trust Company* à une certaine pro-
priété",

Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 166) intitulé:
"Loi modifiant l'article 94 du Code de procédure civile",
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 169) intitulé:
"Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux",
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 175) intitulé:
"Loi modifiant la Loi du barreau",
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 14 MARS 1929.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélar*d Turgeon, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Caron,</i>	<i>Grothé,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Vilas.</i>

La prière étant faite,

La pétition suivante est lue et reçue :

N° 69—Des Ursulines de Québec, demandant des amendements à leur charte.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (B) intitulé: "Loi modifiant la loi des ingénieurs forestiers", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 150) intitulé: "Loi modifiant la Loi des architectes", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 151) intitulé: "Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 152) intitulé: "Loi modifiant l'article 1143 du Code de procédure civile", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 157) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'inscription en droit", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 159) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'aide municipale à la protection du public aux traverses de chemin de fer", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 160) intitulé: "Loi modifiant l'article 243 du Code municipal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 163) intitulé: "Loi détachant certains lots du district électoral de Montcalm et les annexant à la municipalité du canton de Wolfe, dans le district électoral de Terrebonne, pour toutes les fins", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 175) intitulé: "Loi modifiant la Loi du barreau" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 88) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal", fait rapport que ledit

bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 130) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 12 de la municipalité du canton de Denholm", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 131) intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 24 de la municipalité du canton de Low", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 141) intitulé: "Loi concernant la succession E.-J. Angers", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 142) intitulé: "Loi ratifiant le titre de la *Montreal Trust Company* à une certaine propriété", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe

que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée au mardi 19 mars courant.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 100) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MARDI 19 MARS 1929.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Carrel,
Choquette,
Du Tremblay,
Garneau,
Girouard,
Grothé,
Kelly,

Létourneau,
Martin,
Miles,
Ouellette,
Perron,
Roberge,
Vilas.

La prière étant faite,

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 102), intitulé: "Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 130), intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 12 de la municipalité du canton de Denholm", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 131), intitulé: "Loi ratifiant le règlement No 24 de la municipalité du canton de Low", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 137), intitulé: "Loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la municipalité de Beaupré et certains contrats passés entre eux et la *Ste Anne Paper Company, Limited*", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 141), intitulé: "Loi concernant la succession E.-J. Angers", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 142), intitulé: "Loi ratifiant le titre de la *Montreal Trust Company* à une certaine

propriété”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 150), intitulé: “Loi modifiant la Loi des architectes”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 151), intitulé: “Loi modifiant l’article 599 du Code de procédure civile”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 159), intitulé: “Loi modifiant la Loi de l’aide municipale à la protection du public aux traverses de chemin de fer”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 160), intitulé: “Loi modifiant l’article 243 du Code municipal”, informant cette Chambre que l’Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 7) intitulé: “Loi modifiant les articles 1017 et 1018 du Code de procédure civile”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 47) intitulé: “Loi modifiant la Loi de l’hygiène publique de Québec”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 53) intitulé: “Loi concernant l’emploi de réflecteurs sur les véhicules à traction animale”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 64)

intitulé: “Loi modifiant la Loi de la chasse”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 69) intitulé: “Loi modifiant l’article 981o du Code civil”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 84) intitulé: “Loi modifiant la charte de la Compagnie de chemin de fer Québec & Chibougamou”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 135) intitulé: “Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 143) intitulé: “Loi autorisant l’Association pharmaceutique de Québec à admettre Édouard-K. Laflamme au nombre de ses membres, après examen”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 144) intitulé: "Loi modifiant la charte des Ursulines de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 171) intitulé: "Loi modifiant l'article 413 du Code municipal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 172) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant la perception des taxes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 173) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement au paiement des taxes municipales et scolaires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 174) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement au paiement des taxes municipales et scolaires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 37) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 56) intitulé:
"Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les
corporations et les gens de mainmorte",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable *orateur* dépose sur le bureau le rapport n° 16 du biblio-
thécaire de la Législature de Québec, pour l'intervalle de janvier à décem-
bre 1928.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 20 MARS 1929.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Caron,</i>	<i>Grothé,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Vilas.</i>

La prière étant faite,

L'honorable M. *Choquette*, de la commission des Ordres permanents, présente son neuvième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES ORDRES PERMANENTS

Ce 20 mars 1929.

La Commission des Ordres permanents a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son neuvième rapport :—

Votre commission, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis ne sont pas tout à fait complets, mais elle recommande qu'ils soient considérés suffisants :

N° 68—D'Édouard-K. Laflamme, demandant d'être admis à la pratique de la pharmacie, après examen.

Vu les circonstances qui se rattachent à la requête suivante, votre commission recommande que la règle 46 soit suspendue en ce cas :

N° 69—Des Ursulines de Québec, demandant des amendements à leur charte.

Le tout respectueusement soumis.

ERNEST CHOQUETTE,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Choquette*, il est
Ordonné que ledit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 99) intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Québec", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de la clause 563.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ladite clause.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 25)

intitulé: “Loi concernant la construction d’un chemin carrossable sur le pont de Québec”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 34) intitulé: “Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 63) intitulé: “Loi modifiant la Loi de la pêche”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 74) intitulé: “Loi modifiant la Loi des convictions sommaires de Québec”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 7) intitulé: “Loi modifiant les articles 1017 et 1018 du Code de procédure civile”,

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 47) intitulé: “Loi modifiant la Loi de l’hygiène publique de Québec”,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 53)
intitulé: "Loi concernant l'emploi de réflecteurs sur les véhicules à trac-
tion animale",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 64) intitulé:
"Loi modifiant la Loi de la chasse",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 69) intitulé:
"Loi modifiant l'article 981o du Code civil",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 143) intitulé: "Loi autorisant l'Association pharmaceutique de Québec à admettre Édouard-K. Laflamme au nombre de ses membres, après examen",

Sur la motion de l'honorable M. Roberge, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Roberge, il est

Ordonné que la règle 55 soit suspendu quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. Roberge, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 144) intitulé: "Loi modifiant la charte des Ursulines de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. Chapais, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Chapais, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 171) intitulé: "Loi modifiant l'article 413 du Ccde municipal",

Sur la motion de l'honorable M. Grothé, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Grothé, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 172) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant la perception des taxes",

Sur la motion de l'honorable M. Du Tremblay, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. Du Tremblay, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 173) intitulé:
"Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement au paiement des taxes municipales et scolaires",

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 174) intitulé:
"Loi modifiant le Code municipal relativement au paiement des taxes municipales et scolaires",

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité de législation.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 21 MARS 1929.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Grothé,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Kelly,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Vilas.</i>

La prière étant faite,

L'honorable M. *Bryson*, du comité des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill (n° 84) intitulé: "Loi modifiant la charte de la Compagnie de chemin de fer Québec & Chibougamou", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 37) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 54) intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à certains droits de la femme", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Miles*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 156) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'enquête et audition et à l'enquête dans les causes par défaut et *ex parte*", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Kelly*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 158) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes",

fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 164) intitulé: "Loi modifiant l'article 248 de la Loi de l'instruction publique", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 169) intitulé: "Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Carrel*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 171), intitulé: "Loi modifiant l'article 413 du Code municipal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 172), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant la perception des taxes", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 173), intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement au paiement des taxes municipales et scolaires", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Vilas*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Champagne*, du comité de législation, auquel a été renvoyé le bill (n° 174), intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement au paiement des taxes municipales et scolaires", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Du Tremblay*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 100), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 135) intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières" fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Turgeon*, du comité des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (n° 143) intitulé: "Loi autorisant l'Association pharmaceutique de Québec à admettre Édouard-K. Laflamme au nombre de ses

membres, après examen” fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l’honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est alors posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s’ajournera aujourd’hui, elle soit ajournée au mardi 26 mars courant.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 2) intitulé: “Loi modifiant la Loi de l’*habeas corpus*”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 9) intitulé: “Loi modifiant la Loi de la voirie”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 40) intitulé: “Loi ratifiant le contrat entre le gouvernement de la province de Québec et *The Girls’ Cottage Industrial School* relativement aux soins, à la garde et à l’entretien des enfants du sexe féminin dans leur école de réforme et d’industrie”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 45) intitulé: “Loi prohibant les affiches servant à annoncer les liqueurs alcool-

ques dans les municipalités autres que les cités et villes”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 52) intitulé: “Loi permettant l’emploi annuellement d’une somme de un million de dollars provenant de la vente des liqueurs alcooliques, pour aider au maintien des institutions d’assistance publique”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 59) intitulé: “Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 65) intitulé: “Loi modifiant la Loi du parc des Laurentides”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 72) intitulé: “Loi modifiant la Loi des cercles agricoles”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l’ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l’Assemblée législative avec un bill (n° 73) intitulé: “Loi modifiant la Loi des sociétés d’agriculture”, pour lequel elle demande l’agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 200) intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains de semence", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 25) intitulé: "Loi concernant la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 34) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 63) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 74) intitulé: "Loi modifiant la Loi des convictions sommaires de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MARDI 26 MARS 1929.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Caron,
Carrel,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Garneau,

Grothé,
Létourneau,
Martin,
Miles,
Perron,
Roberge.

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 11 h. du matin.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (B), intitulé: "Loi modifiant la loi des ingénieurs forestiers", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce bill sans amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 158), intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements avec certains amendements, pour lesquels elle demande l'agrément de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a accepté les amendements à ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 37), intitulé: "Loi modifiant le Code municipal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 54), intitulé: "Loi modifiant le Code civil relativement à certains droits de la femme", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 164), intitulé: "Loi modifiant l'article 248 de la Loi de l'instruction publique", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 169), intitulé: "Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 171), intitulé: "Loi modifiant l'article 413 du Code municipal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 172), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant la perception des taxes", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 173), intitulé: "Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement au paiement des taxes municipales et scolaires", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 174), intitulé: "Loi modifiant le Code municipal relativement au paiement des taxes municipales et scolaires", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 6) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux brefs de prohibition et de *certiorari*", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 14) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux procédures par voie d'injonction ou de mandamus contre la couronne, ses ministres ou ses officiers", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 23) intitulé: "Loi de la Presse", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 31) intitulé: "Loi modifiant la Loi des musées de la province", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 41) intitulé: "Loi concernant la radiodiffusion en cette province", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 44) intitulé: "Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 61) intitulé: "Loi relative aux passages à niveau", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 62)

intitulé: "Loi accordant un certain octroi pour promouvoir l'instruction agricole", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 70) intitulé: "Loi pourvoyant à la protection des arbres le long des routes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 71) intitulé: "Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay", pour laquelle elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que la règle 55 soit suspendue quant à ce bill.

Sur la motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 178) intitulé: "Loi autorisant les corporations municipales à contribuer à l'érection d'un monument à Sir Louis-Hippolyte La Fontaine", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Grothé*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 201) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche relativement aux passes migratoires", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 202) intitulé: "Loi remplaçant la Loi des compagnies de cimetières", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 203) intitulé: "Loi concernant l'établissement de classes spéciales pour l'instruction de certains enfants", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 204) intitulé: "Loi modifiant la Loi du pourcentage sur les honoraires de certains officiers publics", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 206) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Législature concernant les dépenses de voyage des membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est
Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 2) intitulé:
"Loi modifiant la Loi de l'*habeas corpus*",
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.
Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 9) intitulé:
"Loi modifiant la Loi de la voirie",
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.
Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 40) intitulé:
"Loi ratifiant la contrat entre le gouvernement de la province de Québec et *The Girls' Cottage Industrial School* relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des enfants du sexe féminin dans leur école de réforme et d'industrie",
Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
Résolue affirmativement.
Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 45) intitulé: "Loi prohibant les affiches servant à annoncer les liqueurs alcooliques dans les municipalités autres que les cités et villes",

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 52) intitulé: "Loi permettant l'emploi annuellement d'une somme de un million de dollars provenant de la vente des liqueurs alcooliques, pour aider au maintien des institutions d'assistance publique",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 59) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 65) intitulé: "Loi modifiant la Loi du parc des Laurentides",

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 72) intitulé: "Loi modifiant la Loi des cercles agricoles",

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 73) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés d'agriculture",

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 200) intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains de semence".

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 27 MARS 1929.

(Séance à 11 h. avant-midi.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Grothé,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Létourneau,</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Vilas.</i>
<i>Garneau,</i>	

La prière étant faite,

L'honorable M. *Bryson*, du comité des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill (n° 105) intitulé: "Loi modifiant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay", fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Sur la motion de l'honorable M. *Létourneau*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à 3 h. après-midi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 72), intitulé: "Loi modifiant la Loi des cercles agricoles", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 73),

intitulé: "Loi modifiant la Loi des sociétés d'agriculture", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 99), intitulé: "Loi refondant la charte de la cité de Québec", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 100), intitulé: "Loi modifiant la charte de la cité de Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements avec certains, pour lesquels elle demande l'agrément de cette Chambre.

Sur la motion de l'honorable M. *Martin*,

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a accepté les amendements à ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 32) intitulé: "Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 4, concernant la construction d'une prison dans le district de Chicoutimi", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 50) intitulé: "Loi concernant la protection des plantes contre les insectes nuisibles et les maladies cryptogamiques et régissant le commerce des produits de pépinières", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 176) intitulé: "Loi modifiant l'article 413 du Code municipal",

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Roberge*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 205) intitulé: "Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 3, concernant le palais de justice du district de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 207) intitulé: "Loi modifiant la Loi des obligations scolaires de la cité de Montréal", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 208) intitulé: "Loi concernant l'éducation des enfants non catholiques romains et non protestants de la cité de Montréal et de ses environs", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 6) intitulé: "Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux brefs de prohibition et de *certiorari*."

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 14) intitulé:

“Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux procédures par voie d’injonction ou de mandamus contre la couronne, ses ministres ou ses officiers”,

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 23) intitulé: “Loi de la Presse”,

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de la clause 8 de ce bill

La Chambre s’ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L’honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu’il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu’il soumettra à cette Chambre aussitôt qu’elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d’agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l’honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée législative, et l’informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l’agrément de l’Assemblée législative.

L’ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 31) intitulé: “Loi modifiant la Loi des musées de la province”,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 41) intitulé:
"Loi concernant la radiodiffusion en cette province",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 44) intitulé:
"Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 61) intitulé:
"Loi relative aux passages à niveau",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.
 Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 62) intitulé:
 "Loi accordant un certain octroi pour promouvoir l'instruction agricole",
 Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.
 Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 71) intitulé:
 "Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques",
 Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.
 Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe
 que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 201) intitulé:
 "Loi modifiant la Loi de la pêche relativement aux passes migratoires",
 Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est
 Ordonné que la Chambre se forme en Comité général pour la prise en
 considération de la clause 34 de ce bill.
 La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en
 comité général pour examiner ledit bill.
 Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.
 L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que
 le travail avance et demande de siéger de nouveau.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 202) intitulé:
 “Loi remplaçant la Loi des compagnies de cimetières”,

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Caron*, de la commission des contingents, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit:

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DE LA COMMISSION DES CONTINGENTS

Québec, le 26 mars 1929.

La commission des contingents nommée pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son deuxième rapport:—

Votre commission a l'honneur de faire rapport que les comptes ont été examinés et trouvés corrects et que le greffier a dûment rendu compte de toutes les sommes reçues par lui, et que tous les paiements sont accompagnés de pièces justificatives.

Les dépenses du Conseil législatif, pour treize mois à compter du 1er janvier 1928 au 1er février 1929, se sont élevées à la somme de \$101,390.47.

Le tout respectueusement soumis.

JOS.-ED. CARON,

Président.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est
 Ordonné que ledit rapport soit adopté.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

MERCREDI 27 MARS 1929.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

<i>Bryson,</i>	<i>Grothé,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Létourneau</i>
<i>Carrel,</i>	<i>Martin,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Miles,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Choquette,</i>	<i>Roberge,</i>
<i>Du Tremblay,</i>	<i>Vilas.</i>
<i>Garneau,</i>	

La prière étant faite,

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 11 h. du matin.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 70) intitulé : "Loi pourvoyant à la protection des arbres le long des routes",

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération de ce bill.

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la formation de la Chambre en comité général pour la prise en considération du bill (n° 201) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche relativement aux passes migratoires",

La Chambre s'ajourne pour un temps à sa convenance et se forme en comité général pour examiner ledit bill.

Quelques temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité général, fait rapport que ledit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le voudra.

Ordonné que ledit rapport soit maintenant reçu.

Lesdits amendements sont alors lus deux fois par le greffier et, la question d'agrément étant posée, la Chambre y acquiesce.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 32) intitulé: "Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 4, concernant la construction d'une prison dans le district de Chicoutimi",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 50) intitulé: "Loi concernant la protection des plantes contre les insectes nuisibles et les maladies cryptogamiques et régissant le commerce des produits de pépinières",

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 205) intitulé: "Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 3, concernant le palais de justice du district de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.
 La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et
 Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 207) intitulé: "Loi modifiant la Loi des obligations scolaires de la cité de Montréal",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.
 Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est
 Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.
 Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 208) intitulé: "Loi concernant l'éducation des enfants non catholiques romains et non protestants de la cité de Montréal et de ses environs",

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 203) intitulé: "Loi concernant l'établissement de classes spéciales pour l'instruction de certains enfants",

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 33) intitulé: "Loi modifiant la loi de la Commission des services publics de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit inscrit à l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Alors, sur la motion de l'honorable M. *Perron*, la Chambre s'ajourne.

JEUDI 28 MARS 1929.

(Séance à 11 h. du matin.)

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur,

Les honorables messieurs

Caron,
Carrel,
Champagne,
Chapais,
Choquette,

Grothé,
Létourneau,
Martin,
Perron,
Roberge.

La prière étant faite,

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 23), intitulé: "Loi de la Presse", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

L'ordre du jour appellent la deuxième lecture du bill (n° 204) intitulé: "Loi modifiant la Loi du pourcentage sur les honoraires de certains officiers publics",

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appellent la deuxième lecture du bill (n° 206) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Législature concernant les dépenses de voyage des membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative",

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (n° 33) intitulé: "Loi modifiant la loi de la Commission des services publics de Québec",

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois.

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 70), intitulé: "Loi pourvoyant à la protection des arbres le long des routes", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (n° 201), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la pêche relativement aux passes migratoires", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative, avec un bill (n° 19), intitulé: "Loi octroyant à sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1929 et le 30 juin 1930 et pour d'autres fins du service public" pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Ledit bill est lu une première fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une deuxième fois.

Sur la motion de l'honorable M. *Perron*, il est

Ordonné que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit bill est en conséquence lu une troisième fois

La question: Ce bill sera-t-il voté? est posée et

Résolue affirmativement.

Ordonné que le greffier reporte ce bill à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif l'a voté sans amendement.

Sur la motion de l'honorable M. *Caron*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit
ajournée au samedi 30 mars courant à 3 h. de l'après-midi.
Et la Chambre s'ajourne.

SAMEDI 30 MARS 1929.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélard Turgeon*, orateur.

A 3 h. 30 de l'après-midi, une demi-heure après le temps fixé pour la réunion, dix membres n'étant pas présents, l'orateur prend le fauteuil et ajourne la Chambre au jour de séance suivant.

MARDI 2 AVRIL 1929.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélar*d Turgeon, orateur.

A 3 h. 30 de l'après-midi, une demi-heure après le temps fixé pour la réunion, dix membres n'étant pas présents, l'orateur prend le fauteuil et ajourne la Chambre au jour de séance suivant.

MERCREDI 3 AVRIL 1929.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon*, orateur.

A 3 h. 30 de l'après-midi, une demi-heure après le temps fixé pour la réunion, dix membres n'étant pas présents, l'orateur prend le fauteuil et ajourne la Chambre au jour de séance suivant.

JEUDI 4 AVRIL 1929.

Les honorables conseillers législatifs présents sont :

L'honorable M. *Adélarde Turgeon* orateur,

Les honorables messieurs

Bryson,
Caron,
Champagne,
Chapais,
Choquette,
Du Tremblay,
Garnreau,

Grothé,
Létourneau,
Miles,
Perron,
Roberge,
Vilas.

A trois heures après-midi, Son Honneur l'honorable M. Henry-George Carroll, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis sur le trône, l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

—Gentilhomme huissier à la verge noire, rendez-vous dans la salle de l'Assemblée législative et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle étant venue avec son orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit séparément les titres des bills à être sanctionnés comme suit :

CHAP.

- 68— B Loi modifiant la Loi des ingénieurs forestiers.
- 57— 2 Loi modifiant la Loi de l'*habeas corpus*.
- 75— 5 Loi modifiant l'article 53a du Code civil.
- 85— 6 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux brefs de prohibition et de *certiorari*.
- 86— 7 Loi modifiant les articles 1017 et 1018 du Code de procédure civile.
- 62— 8 Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec.
- 32— 9 Loi modifiant la Loi de la voirie.
- 79— 14 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux procédures par voie d'injonction ou de mandamus contre la couronne, ses ministres ou ses officiers.
- 64— 16 Loi modifiant la Loi des asiles d'aliénés, en ce qui concerne les détenus aliénés.
- 10— 20 Loi concernant la construction d'une prison pour les personnes du sexe féminin, dans le district de Québec.
- 73— 22 Loi accordant le droit d'expropriation, en certains cas, aux propriétaires d'hôpitaux.

CHAP.

- 72— 23 Loi de la Presse.
- 6— 25 Loi concernant la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec.
- 7— 26 Loi concernant la reconstruction du pont Scott sur la rivière Saint-Charles.
- 3— 29 Loi autorisant un certain octroi pour l'université de Montréal.
- 33— 30 Loi modifiant la Loi des travaux publics.
- 52— 31 Loi modifiant la Loi des musées de la province.
- 11— 32 Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 4, concernant la construction d'une prison dans le district de Chicoutimi.
- 18— 33 Loi modifiant la loi de la Commission des services publics de Québec.
- 69— 34 Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations.
- 26— 35 Loi modifiant la Loi des mines de Québec.
- 94— 36 Loi légalisant certaines ventes d'immeubles pour taxes municipales.
- 88— 37 Loi modifiant le Code municipal.
- 35— 38 Loi modifiant la Loi des cités et villes.
- 12— 39 Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la Province avec les Dames religieuses de Notre-Dame de charité du Bon-Pasteur, de Montréal, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leurs écoles de réforme et d'industrie.
- 13— 40 Loi ratifiant le contrat entre le gouvernement de la province de Québec et *The Girls' Cottage Industrial School* relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des enfants du sexe féminin dans leur école de réforme et d'industrie.
- 31— 41 Loi relative à la radiodiffusion en cette province.
- 70— 42 Loi modifiant la loi des syndicats professionnels.
- 14— 43 Loi détachant certains lots du district électoral de Dorchester et les annexant à celui de Bellechasse, et légalisant certains enregistrements dans la division d'enregistrement de Bellechasse.
- 21— 44 Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles.
- 39— 45 Loi prohibant les affiches servant à annoncer des liqueurs alcooliques dans les municipalités autres que les cités et villes.
- 4— 46 Loi autorisant un octroi à l'Université McGill pour la formation des instituteurs.
- 59— 47 Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec.
- 60— 48 Loi modifiant la Loi des unités sanitaires.
- 61— 49 Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec relativement à l'hospitalisation des indigents.
- 25— 50 Loi concernant la protection des plantes contre les insectes

CHAP.

- nuisibles et les maladies cryptogamiques et régissant le commerce des produits de pépinières.
- 90— 51 Loi modifiant l'article 404 du Code municipal.
- 63— 52 Loi permettant l'emploi annuellement d'une somme de un million de dollars provenant de la vente des liqueurs alcooliques, pour aider au maintien des institutions d'assistance publique.
- 38— 53 Loi concernant l'emploi de lanternes ou de réflecteurs sur les véhicules à traction animale.
- 77— 54 Loi modifiant le Code civil relativement à certains droits de la femme.
- 76— 55 Loi modifiant l'article 121 du Code civil concernant le mariage de certains mineurs.
- 74— 56 Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de mainmorte.
- 19— 57 Loi modifiant la Loi des licences.
- 22— 59 Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.
- 5— 60 Loi concernant un certain octroi de terre aux Religieux Cisterciens.
- 8— 61 Loi relative aux passages à niveau.
- 2— 62 Loi accordant un certain octroi pour promouvoir l'instruction agricole.
- 27— 63 Loi modifiant la Loi de la pêche.
- 29— 64 Loi modifiant la Loi de la chasse.
- 30— 65 Loi modifiant la Loi du parc des Laurentides.
- 78— 69 Loi modifiant l'article 981^o du Code civil.
- 71— 70 Loi pourvoyant à la protection des arbres le long des routes.
- 51— 71 Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques.
- 24— 72 Loi modifiant la Loi des cercles agricoles.
- 23— 73 Loi modifiant la Loi des sociétés d'agriculture.
- 55— 74 Loi modifiant la Loi des convictions sommaires de Québec.
- 156— 75 Loi permettant à Samuel Hiram Rasminsky de changer son nom de famille de Rasminsky en celui de Rost.
- 149— 77 Loi autorisant le Collège des médecins et Chirurgiens de la province de Québec à admettre Paul-Émile Laflamme au nombre de ses membres, après examen.
- 135— 81 Loi ratifiant le règlement No 50 de la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges et une résolution des commissaires d'écoles de Saint-Laurent-des-Cèdres, adoptée le 28 juin 1928, et autorisant la passation des contrats leur donnant effet.
- 106— 82 Loi modifiant la charte de *Sherbrooke Trust Company*.
- 108— 84 Loi modifiant la charte de la Compagnie de chemin de fer Québec & Chibougamau.

-
- CHAP.
- 108— 88 Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal.
- 112— 89 Loi constituant en corporation l'Hôpital de Saint-Joseph de Thetford Mines.
- 113— 91 Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint-Joséph des convalescentes.
- 111— 95 Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Hôpital Guay de Saint-Joseph-de-Lévis.
- 95— 99 Loi refondant la charte de la cité de Québec.
- 97— 100 Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.
- 130— 101 Loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la ville de Lauzon, accordant une évaluation fixe pour fins de taxes à George T. Davie & Sons, pendant une période d'années.
- 46— 102 Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.
- 117— 104 Loi refondant la charte du Séminaire de Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke.
- 107— 105 Loi modifiant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay.
- 109— 106 Loi modifiant la charte de la Compagnie générale du port de Chicoutimi.
- 114— 108 Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Université de Montréal.
- 101— 109 Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.
- 110— 111 Loi concernant l'Hôpital Saint-Georges (*St. George Hospital, Inc.*)
- 121— 112 Loi constituant en corporation l'Ordre de la Très Sainte-Trinité.
- 143— 113 Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson.
- 104— 116 Loi modifiant la charte de *Royal Trust Company*.
- 99— 118 Loi autorisant la cité des Trois-Rivières à faire certains arrangements avec les propriétaires d'immeubles incendiés en 1908, pour diviser et payer les obligations hypothécaires affectant ces immeubles.
- 123— 122 Loi modifiant la charte de "La Maison Sainte-Claire Limitée".
- 119— 124 Loi mettant l'école Saint-Édouard, à Beauport, sous la régie et le contrôle des commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport
- 125— 126 Loi reconnaissant la *Chiesa Christiana Pentecostale* comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec.
- 136— 128 Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles du village de la Pointe-au-Pic et une résolution et un règlement du conseil municipal dudit village, concernant la "*Manoir Riche-lieu Company, Limited*".
- 133— 130 Loi ratifiant le règlement No 12 de la municipalité du canton de Denholm.

CHAP.

- 132— 131 Loi ratifiant le règlement No 24 de la municipalité du canton de Low.
- 126— 132 Loi constituant en corporation *Congregation Beth Joseph*.
- 139— 134 Loi concernant le lot numéro 235 du quartier Saint-Laurent, Montréal.
- 98— 135 Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.
- 134— 136 Loi autorisant le conseil municipal de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus de Crabtree Mills à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes municipales, à la *Howard Smith Paper Mills, Limited*.
- 131— 137 Loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la municipalité de Beaupré et certains contrats passés entre eux et la *Ste Anne Paper Company, Limited*.
- 127— 139 Loi ratifiant et validant certains règlements de la cité de Lévis.
- 120— 140 Loi modifiant la loi constituant en corporation *The Boys' Home of Montreal*.
- 145— 141 Loi concernant la succession E.-J. Angers.
- 137— 142 Loi ratifiant le titre de la *Montreal Trust Company* à une certaine propriété.
- 152— 143 Loi autorisant l'Association pharmaceutique de Québec à admettre Édouard-K. Laffamme au nombre de ses membres, après examen.
- 118— 144 Loi modifiant la charte des Ursulines de Québec.
- 67— 150 Loi modifiant la Loi des architectes.
- 84— 151 Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile.
- 87— 152 Loi modifiant l'article 1143 du Code de procédure civile.
- 83— 156 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'enquête et audition et à l'enquête dans les causes par défaut et *ex parte*.
- 81— 157 Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'inscription en droit.
- 34— 158 Loi modifiant la Loi des cités et villes.
- 40— 159 Loi modifiant la Loi de l'aide municipale à la protection du public aux traverses de chemin de fer.
- 89— 160 Loi modifiant l'article 243 du Code municipal.
- 15— 163 Loi détachant certains lots du district électoral de Montcalm et les annexant à la municipalité du canton de Wolfe, dans le district électoral de Terrebonne, pour toutes les fins.
- 43— 164 Loi modifiant l'article 248 de la Loi de l'instruction publique.
- 37— 169 Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux.
- 91— 171 Loi modifiant l'article 413 du Code municipal.
- 44— 172 Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant la perception des taxes.

CHAP.

- 36— 173 Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement au paiement des taxes municipales et scolaires.
- 93— 174 Loi modifiant le Code municipal relativement au paiement des taxes municipales et scolaires.
- 66— 175 Loi modifiant la Loi du barreau.
- 92— 176 Loi modifiant l'article 413 du Code municipal.
- 42— 178 Loi autorisant les corporations municipales à contribuer à l'érection d'un monument à Sir Louis-Hippolyte La Fontaine.
- 41— 200 Loi modifiant la Loi des grains de semence.
- 28— 201 Loi modifiant la Loi de la pêche relativement aux passes migratoires.
- 65— 202 Loi remplaçant la Loi des compagnies de cimetièrè.
- 44— 203 Loi concernant l'établissement de classes spéciales pour l'instruction de certains enfants.
- 20— 204 Loi modifiant la Loi du pourcentage sur les honoraires de certains officiers publics.
- 9— 205 Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 3, concernant le palais de justice du district de Québec.
- 16— 206 Loi modifiant la Loi de la Législature concernant les dépenses de voyage des membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative.
- 47— 207 Loi modifiant la Loi des obligations scolaires de la cité de Montréal.
- 48— 208 Loi concernant l'éducation des enfants non catholiques romains et non protestants de la cité de Montréal et de ses environs.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif, comme suit :

“Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills”.

Alors, l'honorable orateur de l'Assemblée législative s'adressant à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, lui présente le bill suivant pour qu'il veuille bien y donner sa sanction :

- 1— 19 Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1929 et le 30 juin 1930, et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :

“Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur *benevolence* et sanctionne ce bill.”

Après quoi il plaît à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de clore la deuxième session de la dix-septième Législature de la province de Québec par le discours suivant :

Honorables messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

Nous sommes encore tous sous le coup de l'émotion profonde que nous a causée la mort subite de sir Lomer Gouin.

Notre province a perdu un de ses fils les plus distingués, et notre pays un de ses meilleurs serviteurs. Les hommages rendus à la mémoire de notre regretté lieutenant-gouverneur l'attestent. Vous pouvez en témoigner avec non moins d'autorité, vous qui avez eu le privilège de le voir à l'œuvre et l'honneur d'être étroitement associé à ses travaux pendant de longues années.

Au moment où je suis appelé à succéder à cet éminent homme d'Etat et à présider une prorogation des Chambres si tragiquement interrompue, je sens toute l'étendue de la perte qu'a subie notre province. Je m'efforcerai d'être constamment fidèle aux nobles traditions qu'ont si bien maintenues mes distingués prédécesseurs.

Durant la session qui vient de se terminer, vous vous êtes appliqués avec un zèle évident à résoudre les problèmes difficiles que fait surgir le rapide développement de la province de Québec.

Vous avez su promouvoir à la fois l'instruction agricole et le haut enseignement universitaire, et vous avez assuré au service de l'assistance publique une contribution annuelle qui lui permettra de secourir un plus grand nombre d'indigents.

En attribuant une somme de dix-sept millions au parachèvement de nos routes provinciales et régionales, vous avez complété un programme de voirie comportant des avantages incalculables pour nos districts ruraux aussi bien que pour nos villes.

Parmi les nombreuses mesures d'intérêt général que vous avez adoptées, il convient de noter la loi de la presse qui mettra fin à certains abus dont se plaignaient nos journaux.

Il m'est agréable de sanctionner toutes ces lois au nom de Sa Majesté.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Je vous remercie des crédits que vous avez bien voulu voter pour les différents services publics, et de la façon généreuse dont vous avez augmenté le budget de plusieurs départements qui ont à répondre à de nouveaux besoins.

Honorables messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

En prorogeant cette session, je prie la divine Providence de répandre sur notre province d'abondantes bénédictions.

Alors l'honorable orateur du Conseil législatif dit :

Honorables messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative,

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province que cette Législature soit prorogée; et cette Législature est, en conséquence, prorogée *sine die*.

INDEX

DU

SOIXANTE-TROISIÈME VOLUME

DU

JOURNAL DU CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

19 GEORGE V, 1929

DEUXIÈME SESSION, DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

A

Adresse à l'ouverture de la session.....	2
— en réponse au discours du trône.....	6
— Grossoyée et signée par l'orateur.....	7
— Présentée au lieutenant-gouverneur.....	7
Ajournements.....	6; 12; 22; 34; 48; 61; 65; 78; 84; 100; 120; 138; 142; 151; 158; 164; 165; 166; 167

B

Bibliothécaire, Production du rapport du—.....	125
Bills sanctionnés.....	68, 173

 BILLS:—

- A—Loi concernant l'agriculture, première lecture, *pro forma*. 4
- B—Loi modifiant la Loi des ingénieurs forestiers.
 —Présenté et lu une 1ère fois, 70; 2e lecture, 78; 3e lecture, 14;
 voté par l'Assemblée législative, 142. Sanctionné, 168.
- N° 2—Loi modifiant la Loi de l'*habeas corpus*.
 —Reçu et lu une 1ère fois, 138; 2e et 3e lectures, 147. Sanctionné,
 168.
- N° 3—Loi modifiant la Loi des jurés.
 —Reçu et lu une 1ère fois, 13; 2e et 3e lectures, 53. Sanctionné, 66.
- N° 4—Loi modifiant la Loi des vues animées.
 —Reçu et lu une 1ère fois, 26; 2e et 3e lectures, 54. Sanctionné, 66.
- N° 5—Loi modifiant l'article 53a du Code civil.
 —Reçu et lu une 1ère fois, 70; 2e et 3e lectures, 78. Sanctionné, 168.
- N° 6—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux brefs
 de prohibition et de *certiorari*.
 —Reçu et lu une 1ère fois, 143; 2e et 3e lectures, 153. Sanctionné,
 168.
- N° 7—Loi modifiant les articles 1017 et 1018 du Code de procédure civile.
 —Reçu et lu une 1ère fois, 122; 2e et 3e lectures, 128. Sanctionné,
 168.
- N° 8—Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec.
 —Reçu et lu une 1ère fois, 86; 2e et 3e lectures, 94. Sanctionné.
 168.
- N° 9—Loi modifiant la Loi de la voirie.
 —Reçu et lu une 1ère fois, 138; 2e et 3e lecture, 147. Sanctionné,
 168.
- N° 10—Loi concernant le Bureau central des écoles protestantes de Mont-
 réal.
 —Reçu et lu une 1ère fois, 38; 2e et 3e lectures, 54. Sanctionné,
 66.

BILLS:—(Suite)

- N° 11—Loi concernant l'abrègement des peines.
—Reçu et lu une 1ère fois, 52; 2e et 3e lectures, 62. Sanctionné, 66.
- N° 12—Loi modifiant la Loi des palais de justice et prisons.
—Reçu et lu une 1ère fois, 38; 2e et 3e lectures, 54. Sanctionné, 66.
- N° 13—Loi modifiant la Loi des employés publics.
—Reçu et lu une 1ère fois, 39; 2e et 3e lectures, 55. Sanctionné, 66.
- N° 14—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux procédures par voie d'injonction ou de mandamus contre la douronne, ses ministres ou ses officiers.
—Reçu et lu une 1ère fois, 143; 2e et 3e lectures, 153. Sanctionné, 168.
- N° 16—Loi modifiant la Loi des asiles d'aliénés, en ce qui concerne les détenus aliénés.
—Reçu et lu une 1ère fois, 84; 2e et 3e lectures, 94. Sanctionné, 168.
- N° 17—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement aux règles générales de la plaidoirie écrite.
—Reçu et lu une 1ère fois, 39; 2e et 3e lectures, 55. Sanctionné, 66.
- N° 18—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à la prestation du serment
—Reçu et lu une 1ère fois, 39; 2e et 3e lectures, 55; am. acceptés, 61. Sanctionné, NN.
- N° 19—Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années financières expirant le 30 juin 1929 et le 30 juin 1930 et pour d'autres fins du service public.
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 163. Sanctionné, 173.
- N° 20—Loi concernant la construction d'une prison pour les personnes du sexe féminin, dans le district de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 102; 2e et 3e lectures, 109. Sanctionné, 168.

BILLS:—*(Suite)*

- N° 22—Loi accordant le droit d'expropriation, en certains cas, aux propriétaires d'hôpitaux.
—Reçu et lu une 1ère fois, 102; 2e et 3e lectures, 109. Sanctionné, 168.
- N° 23—Loi de la Presse.
—Reçu et lu une 1ère fois, 114; 2e et 3e lectures, 154; am. acceptés, 162. Sanctionné, 169.
- N° 25—Loi concernant la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 127; 2e et 3e lectures, 140. Sanctionné, 169.
- N° 26—Loi concernant la reconstruction du pont Scott sur la rivière Saint-Charles.
—Reçu et lu une 1ère fois, 84; 2e et 3e lectures, 88. Sanctionné, 169.
- N° 29—Loi autorisant un certain octroi pour l'université de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 103; 2e et 3e lectures, 110. Sanctionné, 169.
- N° 30—Loi modifiant la Loi des travaux publics.
—Reçu et lu une 1ère fois, 70; 2e et 3e lectures, 79. Sanctionné, 169.
- N° 31—Loi modifiant la Loi des musées de la province.
—Reçu et lu une 1ère fois, 144; 2e et 3e lectures, 154. Sanctionné, 169.
- N° 32—Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 4, concernant la construction d'une prison dans le district de Chicoutimi.
—Reçu et lu une 1ère fois, 152; 2e et 3e lectures, 159. Sanctionné, 169.
- N° 33—Loi modifiant la Loi de la Commission des service publics de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 161; 2e et 3e lectures, 163. Sanctionné, 169.

BILLS:—(Suite)

- N° 34—Loi modifiant la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations.
—Reçu et lu une 1ère fois, 128; 2e et 3e lectures, 140. Sanctionné, 169.
- N° 35—Loi modifiant la Loi des mines de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 65; 2e lecture, 74; 3e lecture, 78. Sanctionné, 169.
- N° 36—Loi légalisant certaines ventes d'immeubles pour taxes municipales.
—Reçu et lu une 1ère fois, 86; 2e et 3e lectures, 95. Sanctionné, 169.
- N° 37—Loi modifiant le Code municipal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 103; 2e lecture, 124; 3e lecture, 132; am. acceptés, 142. Sanctionné, 169.
- N° 38—Loi modifiant la Loi des cités et villes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 86; 2e et 3e lectures, 95. Sanctionné, 169.
- N° 39—Loi ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la Province avec les Dames religieuses de Notre-Same de charité du Bon-Pasteur, de Montréal, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leurs écoles de réforme et d'industrie.
—Reçu et lu une 1ère fois, 86; 2e et 3e lectures, 95. Sanctionné, 169.
- N° 40—Loi ratifiant le contrat entre le gouvernement de la province de Québec et *The Girls' Cottage Industrial School* relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des enfants du sexe féminin dans leur école de réforme et d'industrie.
—Reçu et lu une 1ère fois, 138; 2e et 3e lectures, 148. Sanctionné, 169.
- N° 41—Loi relative à la radiodiffusion en cette province.
—Reçu et lu une 1ère fois, 114; 2e et 3e lectures, 155. Sanctionné, 169.
- N° 42—Loi modifiant la loi des syndicats professionnels
—Reçu et lu une 1ère fois, 70; 2e et 3e lectures, 79. Sanctionné, 169.

BILLS:—(Suite)

- N° 43—Loi détachant certains lots du district électoral de Dorchester et les annexant à celui de Bellechasse, et légalisant certains enregistrements dans la division d'enregistrement de Bellechasse.
—Reçu et lu une 1ère fois, 103; 2e et 3e lectures, 110. Sanctionné, 169.
- N° 44—Loi modifiant la Loi des véhicules automobiles.
—Reçu et lu une 1ère fois, 144; 2e et 3e lectures, 155. Sanctionné, 169.
- N° 45—Loi prohibant les affiches servant à annoncer des liqueurs alcooliques dans les municipalités autres que les cités et villes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 138; 2e et 3e lectures, 148. Sanctionné, 169.
- N° 46—Loi autorisant un octroi à l'Université McGill pour la formation des instituteurs.
—Reçu et lu une 1ère fois, 103; 2e et 3e lectures, 110. Sanctionné, 169.
- N° 47—Loi modifiant la Loi de l'hygiène publique de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 122; 2e et 3e lectures, 128. Sanctionné, 169.
- N° 48—Loi modifiant la Loi des unités sanitaires.
—Reçu et lu une 1ère fois, 84; 2e et 3e lectures, 94. Sanctionné, 169.
- N° 49—Loi modifiant la Loi de l'assistance publique de Québec relativement à l'hospitalisation des indigents.
—Reçu et lu une 1ère fois, 103; 2e et 3e lectures, 111. Sanctionné, 169.
- N° 50—Loi concernant la protection des plantes contre les insectes nuisibles et les maladies cryptogamiques et régissant le commerce des produits de pépinières.
—Reçu et lu une 1ère fois, 152; 2e et 3e lectures, 160. Sanctionné, 169.
- N° 51—Loi modifiant l'article 404 du Code municipal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 86; 2e et 3e lectures, 95. Sanctionné, 170.

BILLS:—*(Suite)*

- N° 52—Loi permettant l'emploi annuellement d'une somme de un million de dollars provenant de la vente des liqueurs alcooliques, pour aider au maintien des institutions d'assistance publique.
—Reçu et lu une 1ère fois, 149; 2e et 3e lectures, 148. Sanctionné, 170.
- N° 53—Loi concernant l'emploi de réflecteurs sur les véhicules à traction animale.
—Reçu et lu une 1ère fois, 122; 2e et 3e lectures, 129. Sanctionné, 170.
- N° 54—Loi modifiant le Code civil relativement à certains droits de la femme.
—Reçu et lu une 1ère fois, 104; 2e lecture, 111; 3e lecture, 133; am. acceptés, 142. Sanctionné, 170.
- N° 55—Loi modifiant l'article 121 du Code civil concernant le mariage de certains mineurs.
—Reçu et lu une 1ère fois, 87; 2e et 3e lectures, 96. Sanctionné, 170.
- N° 56—Loi relative à certaines acquisitions et aliénations d'immeubles par les corporations et les gens de main-morte.
—Reçu et lu une 1ère fois, 109; 2e et 3e lectures, 125. Sanctionné, 170.
- N° 57—Loi modifiant la Loi des licences.
—Reçu et lu une 1ère fois, 104; 2e et 3e lectures, 111. Sanctionné, 170.
- N° 59—Loi modifiant la Loi des liqueurs alcooliques.
—Reçu et lu une 1ère fois, 139; 2e et 3e lectures, 148. Sanctionné, 170.
- N° 60—Loi concernant un certain octroi de terre aux Religieux Cisterciens.
—Reçu et lu une 1ère fois, 104; 2e et 3e lectures, 111. Sanctionné, 170.
- N° 61—Loi relative aux passages à niveau.
—Reçu et lu une 1ère fois, 144; 2e et 3e lectures, 155. Sanctionné, 170.

BILLS:—(Suite)

- N° 62—Loi accordant un certain octroi pour promouvoir l'instruction agricole.
—Reçu et lu une 1ère fois, 144; 2e et 3e lectures, 156. Sanctionné, 170.
- N° 63—Loi modifiant la Loi de la pêche.
—Reçu et lu une 1ère fois, 128; 2e et 3e lectures, 140. Sanctionné, 170.
- N° 64—Loi modifiant la Loi de la chasse.
—Reçu et lu une 1ère fois, 122; 2e et 3e lectures, 129. Sanctionné, 170.
- N° 65—Loi modifiant la Loi du parc des Laurentides.
—Reçu et lu une 1ère fois, 139; 2e et 3e lectures, 148. Sanctionné, 170.
- N° 69—Loi modifiant l'article 981^o du Code civil.
—Reçu et lu une 1ère fois, 123; 2e et 3e lectures, 129. Sanctionné, 170.
- N° 70—Loi pourvoyant à la protection des arbres le long des routes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 145; 2e et 3e lectures, 158, am. acceptés, 163. Sanctionné, 170.
- N° 71—Loi modifiant la Loi des subventions aux collèges classiques.
—Reçu et lu une 1ère fois, 145; 2e et 3e lectures, 156. Sanctionné, 170.
- N° 72—Loi modifiant la Loi des cercles agricoles.
—Reçu et lu une 1ère fois, 139; 2e et 3e lectures, 149; am. acceptés, 151. Sanctionné, 170.
- N° 73—Loi modifiant la Loi des sociétés d'agriculture.
—Reçu et lu une 1ère fois, 139; 2e et 3e lectures, 149; am. acceptés, 151. Sanctionné, 170.
- N° 74—Loi modifiant la loi des convictions sommaires de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 128; 2e et 3e lectures, 141. Sanctionné, 170.

BILLS:—(Suite)

- N° 75—Loi permettant à Samuel Hiram Rasminsky de changer son nom de famille de Rasminski en celui de Rost.
—Reçu et lu une 1ère fois, 52; 2e lecture, 62; 3e lecture, 75. Sanctionné, 170.
- N° 76—Loi concernant *The United Theological College, Montreal*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 13; 2e lecture, 22; 3e lecture, 32. Sanctionné, 66.
- N° 77—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Paul-Émile Laflamme au nombre de ses membres, après examens.
—Reçu et lu une 1ère fois, 26; 2e lecture, 61; 3e lecture, 75. Sanctionné, 170.
- N° 78—Loi modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 13; 2e lecture, 22; 3e lecture, 32. Sanctionné, 66.
- N° 79—Loi modifiant la charte de *Crown Trust Company*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 13; 2e lecture, 23; 3e lecture, 33. Sanctionné, 66.
- N° 80—Loi autorisant la Chambre des notaires à admettre Lucien Trempe à la pratique du notariat, après examens.
—Reçu et lu une 1ère fois, 26; 2e lecture, 35; 3e lecture, 44. Sanctionné, 66.
- N° 81—Loi ratifiant le règlement No 50 de la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges et une résolution des commissaires d'écoles de Saint-Laurent des Cèdres, adoptée le 28 juin, 1928, et autorisant la passation des contrats leur donnant effet.
—Reçu et lu une 1ère fois, 39; 2e lecture, 48; 3e lecture, 90; am. acceptés, 101. Sanctionné, 170.
- N° 82—Loi modifiant la charte de *Sherbrooke Trust Company*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 10; 2e lecture, 79; 3e lecture, 98. Sanctionné, 170.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 84—Loi modifiant la charte de la Compagnie de chemin de fer Québec & Chibougamou.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 123; 3e lecture, 132. Sanctionné, 170.
- N° 85—Loi validant un acte de vente consenti à dame Louis-Philias Caron.
—Reçu et lu une 1ère fois, 14; 2e lecture, 23; 3e lecture, 33; am. acceptés, 41. Sanctionné, 67.
- N° 86—Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Arsène Charlebois à la pratique de la profession de la chirurgie dentaire.
—Reçu et lu une 1ère fois, 27; 2e lecture, 35; 3e lecture, 44. Sanctionné, 67.
- N° 87—Loi concernant le lot No 831 de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville.
—Reçu et lu une 1ère fois, 27; 2e lecture, 36; 3e lecture, 44; am. accepté, 51. Sanctionné, 67.
- N° 88—Loi modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 104; 2e lecture, 112; 3e lecture, 117. Sanctionné, 171.
- N° 89—Loi constituant en corporation l'Hôpital de Saint-Joseph de Thetford Mines-Sud.
—Reçu et lu une 1ère fois, 39; 2e lecture, 49; 3e lecture, 76. Sanctionné, 171.
- N° 90—Loi permettant à David-Léon Cahana, bachelier en droit civil, d'être admis membre du Barreau de la province de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 14; 2e lecture, 23; 3e lecture, 33. Sanctionné, 67.
- N° 91—Loi constituant en corporation l'Hôpital Saint-Joseph des convalescentes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 27; 2e lecture, 61; 3e lecture, 90; am. acceptés, 101. Sanctionné, 171.

BILLS:—(Suite)

- N° 92—Loi changeant le nom de Samuel Jacob Aronsberg en celui de Samuel John Dunning.
—Reçu et lu une 1ère fois, 14; 2e lecture, 23; 3e lecture, 34. Sanctionné, 67.
- N° 93—Loi concernant la succession Victor Beaudry.
—Reçu et lu une 1ère fois, 40; 2e lecture, 49; 3e lecture, 58. Sanctionné, 67.
- N° 94—Loi constituant en corporation le Collège Jean-de-Brebeuf.
—Reçu et lu une 1ère fois, 27; 2e lecture, 36; 3e lecture, 59; am. acceptés, 65. Sanctionné, 67.
- N° 95—Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Hôpital Guay de Saint-Joseph-de-Lévis.
—Reçu et lu une 1ère fois, 27; 2e lecture, 66; 3e lecture, 76. Sanctionné, 171.
- N° 96—Loi concernant le rôle de perception de 1926 et certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de Terrebonne.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 34; 3e lecture, 45. Sanctionné, 67.
- N° 97—Loi changeant le nom de Joseph-Elzéar-Gaudias Ferland en celui de Philias Ferland.
—Reçu et lu une 1ère fois, 14; 2e lecture, 35; 3e lecture, 45. Sanctionné, 67.
- N° 98—Loi modifiant la charte de l'association des chimistes professionnels de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 71; 2e lecture, 79; renvoyé au comité de législation, 84; préambule non prouvé, 90.
- N° 99—Loi refondant la charte de la cité de Québec.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 104; 3e lecture, 127; am. acceptés, 152. Sanctionné, 171.
- N° 100—Loi modifiant la charte de la cité de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 120; 3e lecture, 137; am. acceptés, 152. Sanctionné, 171.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 101—Loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la ville de Lauzon, accordant une évaluation fixe pour fins de taxes à George T. Davie & Sons, pendant une période d'années.
—Reçu et lu une 1ère fois, 40; 2e lecture, 49; 3e lecture, 98; am. acceptés, 101. Sanctionné, 171.
- N° 102—Loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 87; 2e lecture, 96; 3e lecture, 108; am. acceptés, 121. Sanctionné, 171.
- N° 104—Loi refondant la charte du séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke.
—Reçu et lu une 1ère fois, 52; 2e lecture, 62; 3e lecture, 91; am. acceptés, 102. Sanctionné, 171.
- N° 105—Loi modifiant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 145; 3e lecture, 151. Sanctionné, 171.
- N° 106—Loi modifiant la charte de la Compagnie générale du port de Chicoutimi.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 34; rapporté avec amendements, 59; 2e lecture des amendements et 3e lecture, 73; am. acceptés, 100. Sanctionné, 171.
- N° 107—Loi ratifiant et validant la vente d'un immeuble faite par la succession de Ferdinand Poirier à Léontine Lacroix, veuve de ce dernier.
—Reçu et lu une 1ère fois, 40; 2e lecture, 49; 3e lecture, 59. Sanctionné, 67.
- N° 108—Loi modifiant la loi constituant en corporation l'Université de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 40; 2e lecture, 49; 3e lecture, 76. Sanctionné, 171.
- N° 109—Loi modifiant la charte de la cité de Lachine.
—Reçu et lu une 1ère fois, 52; 2e lecture, 62; 3e lecture, 77; am. acceptés, 93. Sanctionné, 171.
- N° 111—Loi concernant *St. George Hospital Inc.*
—Reçu et lu une 1ère fois, 34; 2e lecture, 48; 3e lecture, 82; am. acceptés, 85. Sanctionné, 171.

BILLS:—(Suite)

- N° 112—Loi constituant en corporation L'Ordre de la Très Sainte-Trinité.
—Reçu et lu une 1ère fois, 51; 2e lecture, 63; 3e lecture, 83; am.
acceptés, 85. Sanctionné, 171.
- N° 113—Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson.
—Reçu et lu une 1ère fois, 53; 2e lecture, 63; 3e lecture, 91; am.
acceptés, 102. Sanctionné, 171.
- N° 115—Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre
Antoine-Philias Côté au nombre de ses membres, après exa-
men.
—Reçu et lu une 1ère fois, 28; 2e lecture, 36; 3e lecture, 45. Sanc-
tionné, 67.
- N° 116—Loi modifiant la charte de *The Royal Trust Company*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 71; 2e lecture, 80; 3e lecture, 92.
Sanctionné, 171.
- N° 117—Loi annexant certains immeubles à la paroisse de Saint-Michel
Archange et en précisant les limites.
—Reçu et lu une 1ère fois, 28; 2e lecture, 36; 3e lecture, 46. Sanc-
tionné, 67.
- N° 118—Loi autorisant la cité des Trois-Rivières à faire certains arran-
gements avec les propriétaires d'immeubles incendiés en
1908, pour diviser et payer les obligations hypothécaires
affectant ces immeubles.
—Reçu et lu une 1ère fois, 40; 2e lecture, 62; 3e lecture, 77; am.
acceptés, 85. Sanctionné, 171.
- N° 119—Loi modifiant la charte de la cité de Verdun.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 35; 3e lecture, 46. Sanctionné,
67.
- N° 120—Loi autorisant l'adoption de Marie-Marthe-Thérèse Sénécal par
Alfred John Gillett et son épouse, Clare Beaudry.
—Reçu et lu une 1ère fois, 14; 2e lecture, 23; 3e lecture, 46; am.
acceptés, 51. Sanctionné, 67.
- N° 121—Loi constituant en corporation les "Moniales Carmélites".
—Reçu et lu une 1ère fois, 28; 2e lecture, 36; 3e lecture, 60; am.
acceptés, 65. Sanctionné, 67.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 122—Loi modifiant la charte de “La Maison Sainte-Claire Limitée”.
—Reçu et lu une 1ère fois, 35; 2e lecture, 73; 3e lecture, 83; am. acceptés, 85. Sanctionné, 171.
- N° 123—Loi constituant en corporation la Villa la Broquerie.
—Reçu et lu une 1ère fois, 41; 2e lecture, 50; 3e lecture, 60; am. acceptés, 65. Sanctionné, 67.
- N° 124—Loi mettant l'école Saint-Edouard, à Beauport, sous la régie et le contrôle des commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport.
—Reçu et lu une 1ère fois, 71; 2e lecture, 80; 3e lecture, 92. Sanctionné, 171.
- N° 126—Loi reconnaissant la *Chiesa Christiana Pentecostale* comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 71; 2e lecture, 80; 3e lecture, 99; am. acceptés, 102. Sanctionné, 171.
- N° 127—Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Euclide Mathieu à la pratique de la médecine, après examen.
—Reçu et lu une 1ère fois, 41; 2e lecture, 50; 3e lecture, 61. Sanctionné, 67.
- N° 128—Loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles du village de la Pointe-au-Pic et une résolution et un règlement du conseil municipal dudit village, concernant la “*Manoir Riche-lieu Company, Limited*”.
—Reçu et lu une 1ère fois, 53; 2e lecture, 63; 3e lecture, 92; am. acceptés, 102. Sanctionné, 171.
- N° 129—Loi ratifiant le titre de *Saint Lawrence Paper Mills Company, Limited*, à certaine propriété et certain droit.
—Reçu et lu une 1ère fois, 28; 2e lecture, 37; 3e lecture, 47; am. acceptés, 51. Sanctionné, 67.
- N° 130—Loi ratifiant le règlement No 12 de la municipalité du canton de Denholm.
—Reçu et lu une 1ère fois, 105; 2e lecture, 112; 3e lecture, 118; am. acceptés, 121. Sanctionné, 171.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 131—Loi ratifiant le règlement No 24 de la municipalité du canton de Low.
—Reçu et lu une 1ère fois, 105; 2e lecture, 112; 3e lecture, 118; am. acceptés, 121. Sanctionné, 172.
- N° 132—Loi constituant en corporation *Congregation Beth Joseph*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 41; 2e lecture, 73; 3e lecture, 99; am. acceptés, 102. Sanctionné, 172.
- N° 133—Loi concernant la vente d'un immeuble de la succession de Jean de la Croix-Joseph Compte.
—Reçu et lu une 1ère fois, 28; 2e lecture, 37; 3e lecture, 47. Sanctionné, 67.
- N° 134—Loi concernant le lot numéro 235 du quartier Saint-Laurent, Montreal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 71; 2e lecture, 80; 3e lecture, 93; am. acceptés, 102. Sanctionné, 172.
- N° 135—Loi modifiant la charte de la cité des Trois-Rivières.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 123; 3e lecture, 137. Sanctionné, 172.
- N° 136—Loi autorisant le conseil municipal de la paroisse de Sacré-Cœur de Jésus de Crabtree Mills à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes municipales, à la *Howard Smith Paper Mills, Limited*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 53; 2e lecture, 63; 3e lecture, 78. Sanctionné, 172.
- N° 137—Loi ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la municipalité de Beaupré et certains contrats passés entre eux et la *Ste Anne Paper Company, Limited*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 87; 2e lecture, 96; 3e lecture, 108; am. acceptés, 121. Sanctionné, 172.
- N° 138—Loi validant les règlements 118, 119, 120, 121 et 122, de la cité de Québec.
—Reçu et lu une 1ère et 2e fois, 41; 3e lecture, 48; am. acceptés, 52. Sanctionné, 67.

BILLS:—(Suite)

- N° 139—Loi ratifiant et validant certains règlements de la cité de Lévis.
—Reçu et lu une 1ère fois, 53; 2e lecture, 73; 3e lecture, 83; am.
acceptés, 86. Sanctionné, 172.
- N° 140—Loi modifiant la loi constituant en corporation *The Boys' Home
of Montreal*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 72; 2e lecture, 93; 3e lecture, 108.
Sanctionné, 172.
- N° 141—Loi concernant la succession E.-J. Angers.
—Reçu et lu une 1ère fois, 105; 2e lecture, 112; 3e lecture, 119;
am. acceptés, 121. Sanctionné, 172.
- N° 142—Loi ratifiant le titre de la *Montreal Trust Company* à une certaine
propriété.
—Reçu et lu une 1ère fois, 105; 2e lecture, 112; 3e lecture, 119;
am. acceptés, 121. Sanctionné, 172.
- N° 143—Loi autorisant l'Association pharmaceutique de Québec à admettre
Edouard-K. Laflamme au nombre de ses membres, après
examen.
—Reçu et lu une 1ère fois, 123; 2e lecture, 130; 3e lecture, 137.
Sanctionné, 172.
- N° 144—Loi modifiant la charte des Ursulines de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 124; 2e et 3e lectures, 130. Sanctionné
172.
- N° 150—Loi modifiant la Loi des architectes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 72; 2e lecture, 80; 3e lecture, 114; am.
acceptés, 122. Sanctionné, 172.
- N° 151—Loi modifiant l'article 599 du Code de procédure civile.
—Reçu et lu une 1ère fois, 15; 2e lecture, 23; 3e lecture, 115; am.
acceptés, 122. Sanctionné, 172.
- N° 152—Loi modifiant l'article 1143 du Code de procédure civile.
—Reçu et lu une 1ère fois, 15; 2e lecture, 24; 3e lecture, 115.
Sanctionné, 172.
- N° 155—Loi modifiant l'article 162 du Code municipal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 72; 2e lecture, 81.

BILLS:—(Suite)

- N° 156—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'enquête et audition et à l'enquête dans les causes par défaut et *ex parte*.
—Reçu et lu une 1ère fois, 65; 2e lecture, 74; 3e lecture, 133. Sanctionné, 172.
- N° 157—Loi modifiant le Code de procédure civile relativement à l'inscription en droit.
—Reçu et lu une 1ère fois, 72; 2e lecture, 81; 3e lecture, 116. Sanctionné, 172.
- N° 158—Loi modifiant la Loi des cités et villes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 87; 2e lecture, 96; 3e lecture, 133. Sanctionné 172.
- N° 159—Loi modifiant la Loi de l'aide municipale à la protection du public aux traverses de chemins de fer.
—Reçu et lu une 1ère fois, 72; 2e lecture, 81; 3e lecture, 116; am. acceptés, 122. Sanctionné, 172.
- N° 160—Loi modifiant l'article 243 du Code municipal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 87; 2e lecture, 97; 3e lecture, 116; am. acceptés, 122. Sanctionné, 172.
- N° 163—Loi détachant certains lots du district électoral de Montcalm et les annexant à la municipalité du canton de Wolfe, dans le district électoral de Terrebonne, pour toutes les fins.
—Reçu et lu une 1ère fois, 72; 2e lecture, 81; 3e lecture, 117. Sanctionné, 172.
- N° 164—Loi modifiant l'article 248 de la Loi de l'Instruction publique.
—Reçu et lu une 1ère fois, 88; 2e lecture, 97; 3e lecture, 134; am. acceptés, 143. Sanctionné, 172.
- N° 169—Loi modifiant la Loi des dettes et des emprunts municipaux.
—Reçu et lu une 1ère fois, 105; 2e lecture, 113; 3e lecture, 134; am. acceptés, 143. Sanctionné, 172.
- N° 171—Loi modifiant l'article 413 du Code municipal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 124; 2e lecture, 130; 3e lecture, 135; am. acceptés, 143. Sanctionné, 172.

BILLS:—*(Suite)*

- No 172—Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant la perception des taxes.
—Reçu et lu une 1ère fois, 124; 2e lecture, 130; 3e lecture, 135; am. acceptés, 143. Sanctionné, 172.
- N° 173—Loi modifiant la Loi des cités et villes relativement au paiement des taxes municipales et scolaires.
—Reçu et lu une 1ère fois, 124; 2e lecture, 131; 3e lecture, 136; am. acceptés, 143. Sanctionné, 173.
- N° 174—Loi modifiant le Code municipal relativement au paiement des taxes municipales et scolaires.
—Reçu et lu une 1ère fois, 124; 2e lecture, 131; 3e lecture, 136; am. acceptés, 143. Sanctionné, 173.
- N° 175—Loi modifiant la Loi du barreau.
—Reçu et lu une 1ère fois, 106; 2e lecture, 113; 3e lecture, 117. Sanctionné, 173.
- N° 176—Loi modifiant l'article 413 du Code municipal.
—Reçu et lu une 1ère, 2e et 3e fois, 152. Sanctionné, 173.
- N° 172—Loi autorisant les corporations municipales à contribuer à l'érection d'un monument à Sir Louis-Hippolyte La Fontaine.
—Reçu et lu une 1ère fois, 2e et 3e lectures, 145. Sanctionné, 173.
- N° 200—Loi modifiant la Loi des grains de semence.
—Reçu et lu une 1ère fois, 140; 2e et 3e lectures, 150. Sanctionné, 173.
- N° 201—Loi modifiant la Loi de la pêche relativement aux passes migratoires.
—Reçu et lu une 1ère fois, 146; 2e lecture, 156; 3e lecture, 159; am. acceptés, 163. Sanctionné, 173.
- N° 202—Loi remplaçant la Loi des compagnies de cimetièrè.
—Reçu et lu une 1ère fois, 146; 2e et 3e lectures, 157. Sanctionné, 173.
- N° 203—Loi concernant l'établissement de classes spéciales pour l'instruction de certains enfants.
—Reçu et lu une 1ère fois, 146; 2e et 3e lectures, 161. Sanctionné, 173.

BILLS:—(*Suite*)

- N° 204—Loi modifiant la Loi du pourcentage sur les honoraires de certains officiers publics.
—Reçu et lu une 1ère fois, 146; 2e et 3e lectures, 172. Sanctionné, 173.
- N° 205—Loi modifiant la loi 18 George V, chapitre 3, concernant le palais de justice du district de Québec.
—Reçu et lu une 1ère fois, 153; 2e et 3e lectures, 160. Sanctionné, 173.
- N° 206—Loi modifiant la Loi de la Législature concernant les dépenses de voyage des membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative.
—Reçu et lu une 1ère fois, 146; 2e et 3e lectures, 162. Sanctionné, 173.
- N° 207—Loi modifiant la Loi des obligations scolaires de la cité de Montréal.
—Reçu et lu une 1ère fois, 153; 2e et 3e lectures, 160. Sanctionné, 173.
- N° 208—Loi concernant l'éducation des enfants non catholiques romains et non protestants de la cité de Montréal et de ses environs.
—Reçu et lu une 1ère fois, 153; 2e et 3e lectures, 161. Sanctionné, 173.

C

Chemins de fer.—Statistiques et dépenses..... 15

COMITES:

— BIBLIOTHÈQUE.....	7
— BILLS PRIVÉS.....	8
— “ “ 1er rapport,—L'hon M. Turgeon président.....	22
— CHEMINS DE FER.....	8
— “ “ 1er rapport,—L'hon. M. Bryson président.....	18
— COMPTES CONTINGENTS.....	7
— “ “ 1er rapport,—L'hon. M. Caron, président.....	20
— “ “ 2e rapport.....	157

COMITÉS:—(*Suite*)

— IMPRESSIONS	7
— LÉGISLATION	8
— “ “ 1er rapport,—L'hon. M. Champagne président	20
— MIXTE DES DEUX CHAMBRES concernant la bibliothèque	12
— MISTE DES DEUX CHAMBRES concernant les impressions	12-13
— ORDRES PERMANENTS (<i>concernant les pétitions</i>)	7
— “ “ —1er rapport —L'hon. M. Choquette président	18
— “ “ —2e “	29
— “ “ —3e “	42
— “ “ —4e “	57
— “ “ —5e “	64
— “ “ —6e “	69
— “ “ —7e “	89
— “ “ —8e “	107
— “ “ —9e “	126
— Usages, coutumes et privilèges	4
— SALLE DE LECTURE	7
— “ “ “ 1er rapport,—l'hon. M. Roberge président	21
Comptes du Conseil législatif	20, 157

D

Déboursés du Conseil législatif	15
Dépenses et statistiques des chemins de fer	15
De Serres—Ajournement par respect pour la mémoire de l'hon. M.	9
Discours du Trône prononcé à l'ouverture de la session	2
“ “ rapporté et impression ordonnée	4
“ “ —Prise en considération proposée et résolue	4
“ “ —Réponse	6
“ “ prononcé à la prorogation	174

E

État des statistiques et des dépenses des chemins de fer..... 22

G

Grothé L'hon. M.—propose l'adresse..... 6

I

Imprimeur du Roi (rapport de l')..... 8

L

Lieutenant-gouverneur (Le) —prononce le discours du trône..... 2

“ “ —Message portant le rapport de l'imprimeur du Roi..... 8

“ “ —sanctionne les bills..... 68, 173

“ “ —Son discours de prorogation..... 174

M

Miles L'hon. M.—seconde l'adresse..... 6

O

Orateur (L') —fait rapport du discours du trône..... 4

“ —produit un état des déboursés du Conseil législatif.... 15

“ —produit un message du gouverneur transmettant le rapport de l'imprimeur du roi..... 8

“ —produit le rapport du bibliothécaire de la législature. . 125

“ —proroge la session au nom du lieutenant-gouverneur... 175

Ouverture de la session..... 1

P

Perron, L'hon. M.—produit des états des statistiques et des dépenses
des chemins de fer. 15

PÉTITIONS:—

- N° 1—De la Sherbrooke Trust Company.
—Présentée, 5; lue, 11; rapportée, 19.
- N° 2—De David-Léon Cahana.
—Présentée, 5; lue, 11; rapportée, 19.
- N° 4—D'Alfred-John Gillett et autres.
—Présentée, 5; lue, 11; rapportée, 19.
- N° 5—De la cité de Verdun.
—Présentée, 5; lue, 11; rapportée, 19.
- N° 6—De la cité de Lachine.
—Présentée, 5; lue, 11; rapportée, 19.
- N° 7—Du Rév. Xavier Pellerin et autres.
—Présentée, 5; lue, 11; rapportée, 19.
- N° 8—De la Commission Métropolitaine de Montréal.
—Présentée, 5; lue, 11; rapportée, 19.
- N° 9—De dame Hélène-Eudoxie Taillefer.
—Présentée, 5; lue, 11; rapportée, 19.
- N° 10—Des Commissaires d'école catholiques de Québec.
—Présentée, 5; lue, 11; rapportée, 19.
- N° 11—De l'United Theological College, Montreal.
—Présentée, 5; lue, 11; rapportée, 19.
- N° 12—De la Crown Trust Company.
—Présentée, 5; lue, 11; rapportée, 19.
- N° 13—De dame Marie-Zélie Mercier et autres.
—Présentée, 6; lue, 11; rapportée, 19.
- N° 14—Du R. P. Samuel Bellavance et autres.
—Présentée, 6; lue, 11; rapportée, 19.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 15—Des Sœurs de la Charité de Québec.
—Présentée, 6; lue, 11; rapportée, 19
- N° 16—De la Rév. Sœur Raphaël de la Providence et autres.
—Présentée, 6; lue, 12; rapportée, 19.
- N° 17—Du Rév. F.-X. Bellavance et autres.
—Présentée, 6; lue, 12; rapportée, 19
- N° 18—De la Manoir Richelieu Company, Limited.
—Présentée, 6; lue, 12; rapportée, 19.
- N° 19—De l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la Province de Québec.
—Présentée, 6; lue, 12; rapportée, 20.
- N° 20—De la cité de Montréal.
—Présentée, 10; lue, 16; rapportée, 30.
- N° 21—De J.-A. Lapierre.
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 30.
- N° 22—De l'Association des chimistes professionnels de Québec.
—Présentée, 10; irrégulière, 17; régularisée, 31; lue, 32; rapportée, 43.
- N° 23—De J.-E.-G. Ferland.
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 30.
- N° 24—Du St. George Hospital Inc.
—Présentée, 10; irrégulière, 17; régularisée, 31; lue, 32; rapportée, 43.
- N° 25—D'Antoine-Philias Côté.
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 30.
- N° 26—De la commission des écoles catholiques de Montréal.
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 30.
- N° 27—De l'Université de Montréal.
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 30.
- N° 28—De la Roberval & Saguenay Railway Company.
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 30.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 29—De la Compagnie Générale du port de Chicoutimi.
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 30.
- N° 30—De dame M.-J. Comte.
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 30.
- N° 30—Des commissaires d'école de Beauport.
—Présentée, 10; irrégulière, 19; régularisée, 45; lue, 44; rapportée, 58.
- N° 32—De la Royal Trust Company.
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 30.
- N° 33—De la St. Lawrence Paper Mills Company, Ltd.
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 30.
- N° 34—De Raymond Masson et autres.
—Présentée, 10; lue, 17; rapportée, 30.
- N° 35—De la Cedars Rapids Manufacturing & Power Company.
—Présentée, 10; irrégulière, 18; régularisée, 31; lue, 32; rapportée, 43.
- N° 36—De la ville de Terrebonne.
—Présentée, 10; irrégulière, 18; régularisée, 31; lue, 32; rapportée, 43.
- N° 37—De la Title Guarantee & Trust Corp. of Canada.
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 30.
- N° 38—De la Soulanges Power Company.
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 30.
- N° 39—De dame M.-Angéline Leblanc et autres.
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 30.
- N° 40—De la Québec & Chibougamau Railway Company.
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 30.
- N° 41—De la Société des comptables agréés de la Province de Québec.
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 30.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 42—De la cité de Québec.
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 30.
- N° 43—De la cité de Québec.
—Présentée, 11; irrégulière, 18; régularisée, 31; lue, 32; rapportée, 43.
- N° 44—De la cité de Lévis.
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 69.
- N° 45—Du Séminaire S. Charles-Borromée de Sherbrooke.
—Présentée, 11; lue, 17; rapportée, 30.
- N° 46—De la compagnie Howard Smith Paper Mills, Limited.
—Présentée, 16; irrégulière, 26; régularisée, 31; lue, 32; rapportée, 58.
- N° 47—Du docteur Arsène Charlebois.
—Présentée, 16; lue, 25; rapportée, 30.
- N° 48—De Lucien Trempe.
—Présentée, 16; lue, 25; rapportée, 30.
- N° 49—De la paroisse de Ste-Thérèse de Blainville.
—Présentée, 16; lue, 25; rapportée, 31.
- N° 50—De W.-J. Anderson.
—Présentée, 16; lue, 26; rapportée, 43.
- N° 51—De Samuel Hiram Rasminsky.
—Présentée, 16; lue, 36; rapportée, 31.
- N° 52—De la Chiesa Christiana Pentecostale.
—Présentée, 16; lue, 26; rapportée, 31.
- N° 53—D'Euclide Mathieu.
—Présentée, 16; lue, 26; rapportée, 31.
- N° 54—De la Corporation du canton de Low.
—Présentée, 16; irrégulière, 26; régularisée, 31; lue, 32; rapportée, 43.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

- N° 55—De la corporation du canton de Denholm.
—Présentée, 16; irrégulière, 26; régularisée, 31; lue, 32; rapportée, 43.
- N° 56—De l'Hôpital S. Joseph des Convalescentes.
—Présentée, 25; irrégulière, 29; régularisée, 43; lue, 44; rapportée, 58.
- N° 57—De la Ste Anne Paper Company, Ltd.
—Présentée, 25; lue, 29; rapportée, 89.
- N° 58—De Geo.-T. Davie et autres.
—Présentée, 25; lue, 29; rapportée, 43.
- N° 59—De la cité des Trois-Rivières.
—Présentée, 25; lue, 29; rapportée, 43.
- N° 60—De l'hôpital Guay de S.-Joseph-de-Lévis.
—Présentée, 38; irrégulière, 42; régularisée et luem 58; rapportée, 64.
- N° 61—De Mlle Corinne Angers et autres.
—Présentée, 38; lue, 42; rapportée, 69.
- N° 62—Du Boys' Home of Montreal.
—Présentée, 38; lue, 42; rapportée, 00.
- N° 63—De Jos.-L. Fortin et autres.
—Présentée, 48; lue, 42; rapportée, 58.
- N° 64—De Paul-Emile Laflamme.
—Présentée, 42; lue, 51; rapportée, 58.
- N° 65—De la Maison Ste-Claire Limitée.
—Présentée, 51; irrégulière, 57; régularisée et lue, 65; rapportée, 69.
- N° 66—De la Montreal Trust Company.
—Présentée, 51; lue, 57; rapportée, 107.
- N° 67—De Jacob Friedman et autres.
—Présentée, 57; lue, 64; rapportée, 70.

PÉTITIONS:—(*Suite*)

N° 68—D'Édouard-K. Laflamme.

—Présentée, 82; lue, 85; rapportée, 126.

N° 69—Des Ursulines de Québec.

—Présentée, 107; lue, 114; rapportée, 127.

Prorogation..... 175

R

Règle 34 suspendue..... 31, 43

“ 38 “ 41, 104

“ 46 “ 89, 126

“ 55 “ 41, 104, 112, 145

Réponse au discours du trône..... 6

S

Sanctions des bills..... 68, 173

Statistiques et dépenses des chemins de fer..... 15

TTurgeon, L'hon. M.—*Voir* Orateur.